

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 08796 Numéro SIREN : 751 095 712 Nom ou dénomination : AFFLELOU
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2019 sous le numéro de dépôt 7643



20190076432018

DATE DEPOT : 11/02/2019

N° DE DEPOT : 7643

N° GESTION : 2012B08796

N° SIREN : 751095712

DENOMINATION : AFFLELOU

ADRESSE : 11 rue d'Argenson 75008 Paris

MILLESIME : 2018

I – Etat de la situation financière consolidée

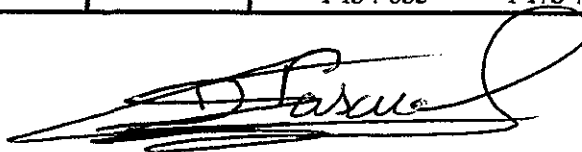
(En milliers d'euros)

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

12 FEV. 2019

Actif	Note	31/07/2018	31/07/2017
Marque	6.2.1	657 600	660 982
Goodwill	6.2.2	171 478	171 478
Immobilisations incorporelles	6.2.3	57 853	58 096
Immobilisations corporelles	6.2.4	19 344	21 720
Autres actifs financiers	6.2.6	13 749	17 921
Actifs d'impôts différés	6.1.8.4	2 780	2 626
Actifs non courants		922 804	932 824
Stocks	6.2.8	28 186	26 192
Créances clients	6.2.9	69 788	83 123
Autres actifs courants	6.2.11.1	94 265	96 267
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.12	37 609	35 326
Actifs destinés à être cédés	6.2.7	2 000	
Actifs courants		231 848	240 908
Total Actif		1 154 653	1 173 732

Passif	Note	31/07/2018	31/07/2017
Capital social	6.2.13	233 532	78 332
Autres réserves		10 943	27 724
Résultat net de l'exercice		-8 021	-959
Autres éléments du résultat global		-39	-285
Total capitaux propres		236 415	104 812
Dettes financières long terme	6.2.16	628 668	745 035
Passifs d'impôt différés	6.1.8.4	126 604	156 076
Avantages du personnel et assimilés	6.2.14	2 009	1 789
Provisions non courantes	6.2.15	4 319	2 750
Autres passifs non courants			912
Passifs non courants		761 601	906 563
Dettes financières court terme	6.2.16	3 534	5 674
Provisions courantes	6.2.15	292	489
Dettes fournisseurs	6.2.10	39 539	43 295
Passif financiers dérivés		533	363
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.3	5 917	6 399
Autres passifs courants	6.2.11.2	106 823	106 138
Passifs courants		156 637	162 357
Total Passif et Capitaux Propres		1 154 653	1 173 732



II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité * (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	380 299	371 170
Coût des achats		-201 165	-192 934
Salaires et charges sociales	6.1.2	-57 398	-57 038
Autres achats et charges externes	6.1.4	-41 013	-42 140
Autres impôts et taxes		-2 516	-2 172
Amortissements et provisions	6.1.5	-12 378	-8 888
Résultat opérationnel courant		65 829	67 998
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-13 508	-11 641
Résultat opérationnel		52 320	56 356
Produits financiers		3 336	2 619
Coût de l'endettement		-74 351	-74 618
Autres charges financières		-2 870	-5 250
Résultat financier	6.1.7	-73 886	-77 249
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		-21 565	-20 893
Produits (charges) d'impôts	6.1.8.2	15 977	20 966
Résultat net des activités poursuivies		-5 589	73
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	5.3	-2 432	-1 032
Résultat net		-8 021	-959
Résultat net par action de base et dilué (en €)	6.1.9	-0,02	-0,01

* Retraité de l'activité Optimil destinée à être cédée. (voir note 5.3)

III – Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 (12 mois)
Résultat net	-8 021	-959
Ecarts de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	-2	39
Variation de juste valeur des instruments financiers	-38	
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers	10	
Variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	354	-195
Effet des impôts sur la variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	-74	41
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	250	-115
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-6	79
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	1	-23
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	-4	56
Total des autres éléments du résultat global	245	-58
Résultat global	-7 775	-1 018

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 (12 mois)
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		-8 021	-959
Dotations aux amortissements et provisions		28 623	23 019
Reprises de provisions		-7 881	-13 455
Plus et moins-values de cession	6.1.6	3 540	5 186
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	-17 241	-21 690
Coût de l'endettement financier	6.1.7	74 351	74 623
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		73 372	66 724
Variation de stocks		1 387	-3 381
Variation des créances		1 494	-6 992
Variation des dettes		-2 845	484
Charges et produits constatés d'avance		-416	721
Variation du besoin en fonds de roulement		-380	-9 167
Impôts versés		-3 559	-3 741
Flux net de trésorerie généré par l'activité		69 432	53 816
Opérations d'investissement :			
Décaissement acquisition immobilisations incorporelles	6.2.3.2	-5 054	-8 411
Décaissement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-7 004	-7 176
Encaissement sur cession immobilisations		3 185	3 109
Décaissement acquisition immobilisations financières	6.2.6	-3 683	-4 293
Encaissement sur cession immobilisation financières	6.2.6	3 114	6 010
Acquisition de filiales	4	-1 222	-1 012
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-10 664	-11 773
Opérations de financement :			
Souscription d'emprunts	6.2.16.2	425 277	198
Remboursement d'emprunts	6.2.16.2	-452 534	-18 541
Décaissement autres charges financières		0	-1
Frais sur émission d'emprunts		-5 433	0
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-23 833	-27 392
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-56 523	-45 736
Incidence de la variation des taux de change		0	-11
Variation de trésorerie		2 245	-3 704
Trésorerie à l'ouverture		35 245	38 948
Trésorerie à la clôture	6.5.1	37 490	35 245

V – Etats des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social	Autres réserves (1)	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres au
Capitaux propres au 31/07/2016	146 690 002	146 690	-31 028	-9 606	-226	105 830
Affectation du résultat N-1			-9 606	9 606		
Mouvements sur le capital		-68 358	68 358			
Résultat global de l'exercice				-959	-58	-1 018
Capitaux propres au 31/07/2017	146 690 002	78 332	27 724	-959	-285	104 812
Incidence des changements de méthode comptable (*)			-4 470			-4 470
Capitaux propres au 01/08/2017	146 690 002	78 332	23 254	-959	-285	100 342
Affectation du résultat N-1			-959	959		
Mouvements sur le capital	291 116 001	155 456	-13 144			142 312
Mouvements de périmètre	-480 997	-257	1 793			1 536
Résultat global de l'exercice				-8 021	245	-7 775
Capitaux propres au 31/07/2018	437 325 006	233 532	10 943	-8 021	-39	236 415

(1) Dont composante capitaux propres des obligations convertibles (voir note 6.2.16.3.3)

(*) Application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (voir note 3.1)

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, (« AA » ou « la Société »), est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par LION SENECA Lux 2, et a son siège social au 11 rue d'Argenson à Paris 8^{ème}. Le « Groupe » comprend la société mère qui détient 100% de 3AB OPTIQUE DÉVELOPPEMENT (« 3ABOD ») et ses filiales.

Le conseil d'administration de la société AFFLELOU a arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe clos le 31 juillet 2018 le 15 novembre 2018

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés européens de la Belgique et de la Suisse. Le Groupe a par ailleurs également une présence dans différents pays d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique. L'activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers d'un réseau de franchise et de magasins détenus en propre principalement sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN », « OPTICAL DISCOUNT » et « OPTIMIL ».

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle commercial de franchise. Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des réseaux de franchise (essentiellement redevances de franchise et redevances de communication) et par leurs achats au travers d'une part de services apportés aux fournisseurs des différentes enseignes, et d'autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe détient en propre un réseau de magasins qui a pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans les zones stratégiques et géographiques clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, et (iii) d'assurer la gestion du parc global de magasins, via une activité de portage temporaire des magasins en fin de franchise ou en difficulté, pour assurer leur maintien sous les enseignes du Groupe, en vue d'une reprise ultérieure par de nouveaux franchisés.

Enfin, le Groupe réalise une partie de ses ventes au travers du canal de commerce en ligne, avec notamment les sites afflelou.com, malentille.com, et opticaldiscount.com.

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe comporte 1 497 magasins dont 1 408 points de vente optique et 89 points de vente audio au 31 juillet 2018, contre 1 474 magasins dont 1400 points de vente optique et 74 points de vente audio au 31 juillet 2017.

Le portefeuille des 89 points de vente d'aides auditives est complété par 209 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 298 implantations d'aides auditives, contre 244 implantations au 31 juillet 2017.

Au 31 juillet 2018, le Groupe était implanté dans 17 pays, répartis en trois zones, la France avec 978 points de vente, l'Espagne avec 378 points de vente, et les autres pays représentant 141 points de vente.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 168 magasins d'optique et 2 magasins d'audio au 31 juillet 2018 contre 179 magasins d'optique et 5 magasins d'audio au 31 juillet 2017.

2.2. Refinancement de la dette du groupe

Au cours du mois d'octobre 2017, le Groupe a procédé au refinancement complet de la dette obligataire à haut rendement de 440 millions d'euros (Senior secured Notes de 365 millions d'euros émis par la société 3ABOD et Senior Notes de 75 millions d'euros émis par la société LSF2), via l'émission par la société 3ABOD d'un nouvel emprunt obligataire de haut rendement (Senior secured Notes) d'un montant de 425 millions d'euros.

Cet emprunt obligataire présente des caractéristiques proches de la dette préexistante, émise par 3ABOD. La maturité de la dette est de 6 ans. Elle est scindée en deux tranches, l'une de 250 millions d'euros à taux fixe de 4% l'an, et l'autre de 175 millions d'euros à taux variable de Euribor + 4.125%, contre un taux moyen des emprunts obligataires préexistants de 6% l'an. Les sûretés attachées à cette nouvelle dette sont comparables à celles précédemment en place.

Les obligations à taux fixe peuvent être remboursées de façon anticipée sous certaines conditions incluant des pénalités jusqu'au 1er avril 2022. Les obligations à taux variable peuvent être remboursées de façon anticipée sans pénalité à compter du 1er octobre 2019.

2.3. Opérations intervenues sur le capital et les titres donnant accès au capital du Groupe

Le 13 octobre 2017, le Groupe a remboursé 4.457.633 obligations convertibles pour un montant de 9,0 millions d'euros.

Le 27 décembre 2017, les actionnaires majoritaires, LSL2 et Holding AA & Fils, ont souscrit à une augmentation de capital d'Afflelou SAS pour un prix de souscription total de 21 097 milliers d'euros (prime d'émission incluse) donnant lieu à l'émission de 10.217.127 actions de préférence de catégorie D nouvelles (ADPD), en contrepartie du remboursement partiel à LSL2 et Holding AAOC (cette dernière ayant délégué sa créance à Holding AA & Fils souscriptrice), de 10.217.127 obligations convertibles (OCA) émises par Afflelou SAS.

A cette même date du 27 décembre 2017 (i), le management d'Afflelou a apporté la participation qu'elle détenait dans Tchén Management 1 (TM1) et Tchén Management 2 (TM2) à Tchén Management 3 (TM3), une holding de gestion nouvellement constituée, (ii) TM1 et TM2 ont fusionné avec Afflelou SAS avec effet rétroactif au 1er août 2017, ce qui a généré une réduction de capital de 480.997 actions pour un montant total de 257 milliers d'euros.

Le 28 juin 2018, les actionnaires majoritaires, LSL2 et Holding AA & Fils, ont souscrit à une augmentation de capital d'Afflelou SAS pour un prix de souscription total de 149.999 milliers d'euros sans prime d'émission par émission de 280.898.875 actions ordinaires (AO), en contrepartie du remboursement partiel à LSL2 et Holding AA OC (cette dernière ayant délégué sa créance à Holding AA & Fils souscriptrice) de 68.063.795 obligations convertibles (OCA) émises par Afflelou SAS.

A cette même date 1.795.513 actions de préférence de catégorie D (ADPD) ont été converties en 1.795.513 actions de préférence de catégorie E de la société Afflelou SAS. Les actions de préférences de catégorie E sont décrites au paragraphe 1.1.1.

Le 30 juin 2018 la Société Afflelou SAS a émis 16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU en substitution des BSA Mezzanine LSF2 non exercés à la date du 30 juin 2018, date de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la Société LSF2 par la Société Afflelou SAS. Sur les 16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU émis, 6.596.000 tranche A BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 6.596.000 actions ordinaires de la Société AFFLELOU SAS sous réserve d'éventuels ajustements et 9.520.000 Tranche B BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 9.520.000 actions ordinaires, sous réserve d'éventuels ajustement.

2.4. Participation dans le groupe portugais Optivisao

Le Groupe détient une participation de 29,77 % du capital de la société OPTIVISAO, une enseigne en franchise, parmi les leaders du secteur optique au Portugal.

Au cours de l'exercice précédent, certains investisseurs ont cédé leur participation représentant 59,42 % du capital à la société BRODHEIM.

Le Groupe a contesté les conditions de ces cessions, pour lesquelles il n'a pas pu faire valoir son droit de préemption.

A ce titre, le Groupe a constitué un séquestre auprès de l'Etat portugais, en vue de garantir le règlement des titres dans le cas où la conclusion du litige lui serait favorable, et permettrait l'acquisition d'une partie des titres repris par BRODHEIM, représentant 38,74%.

Les discussions entamées avec l'actionnaire majoritaire BRODHEIM en vue de trouver une issue amiable au différend qui oppose AFFLELOU à ce dernier, se sont poursuivies au cours de l'exercice et devraient conduire prochainement à la conclusion d'un protocole d'accord par lequel AFFLELOU céderait sa participation au sein d'OPTIVISAO à BRODHEIM. La conclusion de ce protocole permettrait de mettre fin à l'instance judiciaire en cours et de recouvrer ainsi les montants séquestrés dans le cadre de cette instance. (voir note 6.2.7)

2.5. Nomination à la tête du Groupe de Monsieur Didier PASCUAL

En date du 4 février 2018, le Groupe a annoncé la nomination de Monsieur Didier PASCUAL, en qualité de Président Directeur Général du Groupe, en remplacement de LJV Capital représenté par Monsieur Frédéric POUX.

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Référentiel et textes appliqués

Les comptes consolidés du Groupe au 31 juillet 2018 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS IC (IFRS Interpretation Committee), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à l'exercice présenté et sont consultables sur le site Internet de la Commission européenne (disponibles sur <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/>)

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des comptes consolidés clos au 31 juillet 2017, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables aux états financiers ouverts à compter du 1er août 2017 :

Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1er août 2017 :

- Amendements IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir – Information liée aux activités de financement » ;
- Amendements IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » ;
- Améliorations annuelles, Cycle 2014-2016.

Ces normes et amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 juillet 2018.

Normes, interprétations et amendements aux normes appliqués par anticipation à compter du 1er août 2017 :

- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.
Le Groupe applique par anticipation la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » depuis le 1er août 2017. La transition a été effectuée selon la méthode rétrospective simplifiée, sans retraitement de l'information comparative.
Cette norme constitue la nouvelle norme unifiée concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplace notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires » précédemment appliquée par le Groupe.

En vue de la transition à IFRS 15, le Groupe a tout d'abord procédé à une analyse qualitative et quantitative des principaux sujets pouvant impacter les états financiers. Les conclusions de cette analyse et les impacts sur les états financiers au 31 juillet 2018 sont les suivants (en milliers d'euros) :

- Le principal impact porte sur les modalités de reconnaissance des ventes de produits griffés Afflelou par l'intermédiaire d'un prestataire de services. L'impact sur les capitaux propres d'ouverture est de -4 470 milliers d'euros.
- L'impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice est de 119 milliers d'euros inférieur par rapport à ce qu'il aurait été en application d'IAS 18.

Le Groupe a également analysé la nature des flux et de ses relations avec les franchisés, notamment dans le cadre de son activité de centrale d'achats. Compte tenu des relations contractuelles avec les fournisseurs d'une part, et les franchisés d'autre part, le Groupe a conclu qu'il agissait pour son compte propre dans ces transactions et que les transactions d'achats et de ventes devaient être reconnues pour leur montant brut, sans changement par rapport au traitement actuel.

Normes, interprétations et amendements aux normes publiés par IASB et homologués ou en cours d'homologation par l'Union Européenne, dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 juillet 2018 :

➤ **IFRS 9 : Instruments financiers.**

La norme IFRS 9 entrera en vigueur dans les états financiers ouverts à compter du 1^{er} août 2018.

Le Groupe appliquera IFRS 9 à partir du 1^{er} août 2018 de façon rétrospective avec un rattrapage cumulatif des impacts sur les capitaux propres à la date de première application et sans retraitement de l'information comparative.

Sur la base des travaux préliminaires réalisés à date, le Groupe ne s'attend pas à des impacts significatifs.

➤ **IFRS 16 : Contrats de location.**

La norme IFRS 16 rentrera en vigueur dans les états financiers ouverts à compter du 1^{er} août 2019. Cette norme, qui remplacera la norme IAS 17 et ses interprétations, va conduire à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement).

Le Groupe a démarré les travaux de détermination des impacts de cette norme sur ses états financiers mais n'est pas encore en mesure de fournir une information quantitative sur ces impacts. Les principales typologies de contrats concernés sont les locations immobilières. Le choix de la méthode de transition sera réalisé à l'issue des travaux en cours.

- Amendements IFRS 2 « Classification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, Cycle 2015-2017 ;
- Amendements IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée ces normes et interprétations.

L'impact de l'application de ces amendements et interprétations sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

3.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle.

3.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

3.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées.

3.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ».

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

3.3. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques) et l'évaluation des provisions. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 3.7 et 6.2.3.3	Tests de dépréciation des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UGT Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 3.12 et 6.2.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Notes 3.18.2 et 6.1.8.4	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles

3.4. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

3.4.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 3.11. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

3.4.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise de l'environnement économique dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Ecart de conversion ».

3.5. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent.

Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 1 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

Enfin, les droits au bail et assimilés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation (Note 3.7).

3.6. Immobilisations corporelles

3.6.1. Evaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

3.6.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique en crédit-bail	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	5 ans	Linéaire

3.7. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérerait plus pertinente.

3.8. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs (ou groupe destinés à être cédés) sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenus en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est une composante des activités du Groupe qui :

- représente une activité ou zone géographique distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une activité ou zone géographique distinctes,
- est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente

Le classement comme activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée a lieu à la date de cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

3.9. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition ou met des actifs à disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 « *Contrats de location* » afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

➤ Côté preneur

- Location-financement : lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux et fait l'objet d'un amortissement sur la durée du contrat.
- Location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

➤ Côté bailleur

Les contrats de location gérance signés par le Groupe avec ses franchisés sont tous des contrats de location simple. Les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des contrats.

3.10. Autres actifs et passifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

1. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur et le coût amorti sont assimilés au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Cette catégorie recouvre les crédits vendeurs octroyés à des franchisés ayant acquis des points de vente auprès du Groupe et des dépôts de garantie auprès des bailleurs du Groupe. En ce qui concerne les crédits vendeurs, leur coût amorti est égal au nominal, en l'absence de frais significatifs liés à leur mise en œuvre. Ces crédits peuvent être remboursés par anticipation au gré des franchisés (soit par refinancement auprès de leur partenaire bancaire, soit sur ressources propres). Les créances rattachées à des participations, les dépôts et cautionnements, les prêts et créances courantes et les créances commerciales sont également incluses dans cette catégorie et sont classées en « Autres actifs financiers » courants ou non-courants et, dans le poste « Clients ».

2. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables.

3.11. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est appliquée si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à leurs justes valeurs. La part efficace est comptabilisée dans le résultat global et la part inefficace est comptabilisée en résultat net.

3.12. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de notre activité de centrale d'achat), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers). Les stocks au bilan peuvent intégrer, le cas échéant, des magasins détenus de manière temporaire en marchand de biens.

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré. Les stocks font l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- 20% pour les produits de plus d'un an
- 40% pour les produits de plus de deux ans
- 80% pour les produits de plus de trois ans
- 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

3.13. Autres actifs et passifs courants

3.13.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ». Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable. Les Autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

3.13.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux et aux dépenses de communication et sponsoring sont inscrites au bilan au coût amorti. Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

3.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée au bilan diminuée des découverts bancaires.

3.15. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

3.16. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

3.17. Dettes financières

3.17.1. Emprunts et autres passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39 « *Instruments financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de

l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 3.10 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

3.17.2. Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « *Instruments financiers : information à fournir et présentation* ». La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux du marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission et du rang de subordination) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements attendus sur la durée de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de la partie de l'emprunt inscrite en dette financière.

3.18. Impôts

3.18.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat global consolidé.

3.18.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.19. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

3.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

- Les revenus sur ventes réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés ; les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. La reconnaissance du chiffre d'affaire se fait au rythme de transfert du contrôle du service sur la durée du contrat de franchise ; les produits tirés des redevances en fonction des ventes sont comptabilisés à la date à laquelle la vente sous-jacente se réalise.
- Les revenus sur achats réseaux comprennent : les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe ; les ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU sont comptabilisés à la date du transfert du contrôle aux distributeurs exclusifs et aux franchisés ; et les commissions de référencement, de ducroire, de distribution aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des ventes.
- Les revenus des magasins détenus en propre comprennent : les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU », « OPTICAL DISCOUNT », et les ventes résultant de l'activité d'aide auditive « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN ». Le chiffre d'affaires est reconnu à la date du transfert du contrôle.

Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net de la garantie et des remises accordées.

3.21. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- Le coût d'achat des montures
- Le coût d'achat des verres
- Le coût d'achat des lentilles
- Le coût d'achat des accessoires et autres marchandises
- La variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus
- Le coût des achats de communication

3.22. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels ». Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation (acquisition ou cession) ;
- les litiges majeurs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant, constituent les autres produits et charges opérationnels non courants qui, en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du groupe et correspondant à des événements majeurs, limités et inhabituels.

3.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

4. Variations de périmètre

4.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2018

Le Groupe a acquis deux sociétés espagnoles (Selene Vision SL et Anta Socuellamos SL) gérant chacune un point de vente. Ces acquisitions n'ont pas eu d'impact significatif sur les présents états financiers consolidés qui sont par conséquent comparables aux états financiers des exercices précédents.

Le 31 janvier 2018, le Groupe a également acquis trois sociétés françaises, dont deux sont déjà exploitées par un franchisé dans le cadre d'un contrat de gestion locative (Academie Vision et Groupe Optique Méditerranée) et une en tant que succursale (Cathare Optique).

4.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2017

La principale variation du périmètre de consolidation du Groupe correspond à la création de la société DIGITAL EYEWEAR fin Septembre 2016 suite à l'acquisition de deux marques de pure-players : Happyview.fr et Malentille.com.

5. Information sectorielle

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels géographiques

Le Groupe organise son information sectorielle selon la distinction géographique « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement, des magasins détenus en propre, et une activité de master-franchise audio. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du reporting interne qui sont revues par le Président Directeur Général, qui au sens d'IFRS 8 constitue le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la dernière section de cette Note et font l'objet d'une réconciliation avec le Résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du groupe par zone géographique, deux sociétés se classent naturellement dans la zone « Autres pays » :

- Notre société de négoce de montures exclusives domiciliée en suisse (AAB)
- Notre société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement pour l'ensemble du groupe.

L'activité de négoce et le contrat de référencement impactent l'ensemble du groupe. Le lieu géographique où ils se trouvent juridiquement ne détermine pas forcément d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir, sur l'ensemble des trois zones, les résultats de cette activité de négoce et de ce contrat de référencement et utilise les clés d'allocations suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine d'achat des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives livrées sur l'exercice
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés

Le principal décideur opérationnel ne reçoit pas d'informations concernant les actifs et passifs du Groupe.

Aucun client ne représente plus de 10 % du Chiffre d'affaires du Groupe.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est présente dans la Note 1.2, la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en note 3.20 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité * (12 mois)
France	287 360	278 717
Espagne	79 283	80 021
Autres pays	13 656	12 432
Chiffre d'affaires	380 299	371 170
France	67 325	66 302
Espagne	10 331	10 806
Autres pays	1 371	1 055
EBITDA ajusté	79 027	78 163
France	-8 949	-7 116
Espagne	-2 665	-2 152
Autres pays	-764	380
Amortissements et dépréciations	-12 378	-8 888
France	58 701	59 164
Espagne	7 605	8 479
Autres pays	593	1 436
EBIT ajusté	66 899	69 079
France	777 139	775 405
Espagne	111 505	119 263
Autres pays	17 630	17 609
Immobilisations corporelles et incorporelles	906 274	912 277

* Retraité de l'activité Optimil destinée à être cédée (voir note 5.3)

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le Résultat opérationnel courant

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant : les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, et les management fees des actionnaires. Il est calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité * (12 mois)
Résultat opérationnel courant	65 829	67 998
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 697	2 126
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 329	6 019
Variation des provisions clients et stocks	3 101	941
Management fees de l'actionnaire	1 071	1 081
EBITDA ajusté	79 027	78 163

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees de l'actionnaire. Il est calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité * (12 mois)
Résultat opérationnel courant	65 829	67 998
Management fees de l'actionnaire	1 071	1 081
EBIT ajusté	66 899	69 079

5.3. Activité destinée à être cédée

La direction s'est engagée dans un plan de vente de l'intégralité de l'activité Optimil au cours de l'exercice clôturant au 31 juillet 2018 dans le cadre d'une décision stratégique de recentrer le Groupe sur ses domaines de compétences clés.

L'activité Optimil n'a pas été auparavant classée comme une activité destinée à être cédée. Le compte de résultat a été retraité afin de présenter cette activité séparément des activités poursuivies.

Par ailleurs, les titres de la société Optivisao sont classés en actifs destinés à être cédés sans impact sur le compte de résultat. (voir note 6.2.7)

5.3.1. Impact de l'activité destinée à être cédée sur le compte de résultat au 31 juillet 2017

(en milliers d'euros)	31/07/2017 publié (12 mois)	Activité destinée à être cédée	31/07/2017 retraité (12 mois)
Chiffre d'affaires	372 822	1 652	371 170
Coût des achats	-194 153	-1 219	-192 934
Salaires et charges sociales	-57 630	-592	-57 038
Autres achats et charges externes	-42 476	-336	-42 140
Autres impôts et taxes	-2 188	-17	-2 172
Amortissements et provisions	-8 920	-32	-8 888
Résultat opérationnel courant	67 454	-544	67 998
Autres éléments opérationnels non courants	-12 788	-1 147	-11 641
Résultat opérationnel	54 666	-1 691	56 356
Produits financiers	2 619	0	2 619
Coût de l'endettement	-74 623	-6	-74 618
Autres charges financières	-5 310	-60	-5 250
Résultat financier	-77 314	-65	-77 249
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	-22 649	-1 756	-20 893
Produits (charges) d'impôts	21 690	724	20 966
Résultat net des activités poursuivies	-959	-1 032	73
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées			-1 032
Résultat net	-959	-1 032	-959

5.3.2. Résultat net de l'activité destinée à être cédée

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	714	1 652
Coût des achats	-480	-1 219
Salaires et charges sociales	-342	-592
Autres achats et charges externes	-260	-336
Autres impôts et taxes	-7	-17
Amortissements et provisions	-669	-32
Résultat opérationnel courant	-1 045	-544
Autres éléments opérationnels non courants	-2 418	-1 147
Résultat opérationnel	-3 463	-1 691
Produits financiers		0
Coût de l'endettement		-6
Autres charges financières	-233	-60
Résultat financier	-233	-65
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	-3 696	-1 756
Produits (charges) d'impôts	1 264	724
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	-2 432	-1 032

5.3.3. Impact de l'activité destinée à être cédée sur l'indicateur suivi par le management

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	-1 045	-544
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	25	17
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	13	15
Variation des provisions clients et stocks	631	0
EBITDA ajusté	-376	-512

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

Les montants présentés au compte de résultat au 31 juillet 2017 sont retraités de l'activité Optimil destinée à être cédée (voir note 5.3).

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	93 002	90 994
Revenus sur achats réseaux	174 111	162 730
Revenus des magasins détenus en propre	113 186	117 445
Chiffre d'affaires Groupe	380 299	371 170

Suite à l'application d'IFRS 15 en 2018, le chiffre d'affaires est de 119 milliers d'euros inférieur par rapport à ce qu'il aurait été en application d'IAS 18.

La décomposition du chiffre d'affaires par produit est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Revenus optiques	372 847	364 312
Revenus audio	7 452	6 858
Chiffre d'affaires Groupe	380 299	371 170

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Salaires	-40 955	-40 735
Charges sociales	-16 684	-16 610
Crédit d'Impôt Recherche	258	453
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	997	1 023
Participation des salariés	-1 014	-1 169
Salaires et charges sociales	-57 398	-57 038

- Le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté en diminution des charges pour un montant de 389 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018 dont 258 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 131 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges. Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017, la diminution de charges est de 683 milliers d'euros, dont 453 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 230 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes.
- Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est présenté en diminution des charges de personnel pour un montant de 997 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018 et de 1 023 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
France	691	722
Espagne	575	638
Autres pays	45	48
Effectif inscrit	1 311	1 408

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Frais de location et charges associées	-19 418	-19 669
Sous-traitance, honoraires et services divers	-11 635	-11 890
Charges d'entretien et réparation	-3 032	-2 808
Autres achats	-6 928	-7 773
Autres achats et charges externes	-41 013	-42 140

6.1.5. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-2 697	-2 126
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-6 329	-6 019
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	-3 101	-940
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	-215	-36
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	-36	233
Amortissements et provisions	-12 378	-8 888

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Plus (moins) valeurs des éléments d'actifs cédés	-3 452	-4 718
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs	-5 082	604
Dotations/Reprises pour risques et charges non courantes	-1 321	1 281
Autres	-3 654	-8 808
Autres éléments opérationnels non courants	-13 508	-11 641

Le poste plus (moins) valeurs des éléments d'actifs cédés comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés de LOA et AAO constatés sur cette période et les impacts des fermetures de magasins.

Le poste de dotations et reprises aux provisions pour dépréciation d'actifs comprend principalement les dépréciations des droits au bail et assimilés constatées sur la période (voir Note 6.2.5) ainsi que les dépréciations de Goodwill (voir Note 6.2.2).

- Au 31 juillet 2018, ce poste comprend également une dépréciation de la marque HAPPYVIEW de 1 400 milliers d'euros.
- Au 31 juillet 2017, ce poste comprend également la reprise de provision de 1 079 milliers d'euros liée au passage en perte de créances relatives à des anciens franchisés (cf. ci-après, détail du poste Autres).

Le poste de dotations et reprises pour risques et charges non courantes comprend notamment :

- pour l'exercice clos au 31 juillet 2018, une provision Optical Finance pour litige TVA avec l'administration fiscale de 1 486 milliers d'euros (voir note 6.6.3) ; la reprise nette de provisions pour locaux inoccupés pour 243 milliers d'euros
- pour l'exercice clos au 31 juillet 2017, principalement la reprise nette de provisions pour locaux inoccupés pour 296 milliers d'euros et la reprise nette de provisions, non utilisée, consécutives au dénouement favorable d'un litige avec un ancien franchisé pour 948 milliers, compte tenu de son antériorité et de son caractère significatif.

Le poste Autres comprend principalement :

- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018 : des frais liés au projet High Yield non finalisé pour 2 531 milliers d'euros ;
- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017 : des frais liés au projet d'IPO non finalisé pour 5 548 milliers d'euros ; le passage en pertes de créances relatives à des anciens franchisés, suite à leur liquidation compte tenu de leur antériorité et de leur caractère significatif prises individuellement, pour 829 milliers d'euros ; une charge nette de 468 milliers d'euros au titre des compléments de prix des dirigeants d'Optical Finance qui se décompose en une charge de 1 000 milliers d'euros au titre du premier complément de prix, et un ajustement à la baisse de 532 milliers d'euros du complément prix N°2 suite à la revue des perspectives de performance d'Optical Finance au 31 juillet 2018 ; 379 milliers d'euros de loyers pour surface inoccupées.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	373	339
Autres produits financiers	668	677
Reprises sur provisions financières	2 295	1 603
Produits financiers	3 336	2 619
Intérêts sur obligations convertibles	-49 338	-44 889
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-24 239	-28 815
Autres charges financières	-774	-915
Coût de l'endettement financier brut	-74 351	-74 618
Dotations et provisions financières	-1 539	-2 992
Charges financières diverses	-1 332	-2 258
Charges financières	-77 222	-79 868
Résultat financier	-73 886	-77 249

Les produits financiers de 3 336 milliers d'euros au 31 juillet 2018 sont principalement liés aux intérêts des crédits vendeurs, aux frais de dossier et intérêts des avances aux franchisés, ainsi qu'aux gains de change. Au 31 juillet 2017, les produits financiers s'élèvent à 2 619 milliers d'euros et sont de même nature.

Les charges financières diverses de 1 332 milliers d'euros au 31 juillet 2018 sont principalement liées aux pertes de change. Au 31 juillet 2017, les charges financières diverses s'élèvent à 2 258 milliers d'euros et sont de même nature.

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-74 351	-74 618
Charges d'intérêts capitalisées	49 338	44 889
Intérêts courus non échus	1 180	2 338
Intérêts financiers nets versés	-23 833	-27 392

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : 3ABOD, ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA (ex FP2A), LSFA et DIGITAL EYEWEAR. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. La société mère conserve ces économies d'impôt. En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constitué par ALAIN AFFLELOU ESPANA, AAO OPTICO, AA LATAM, OPTICAL FINANCE ESPANA, ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	-21 565	-20 893
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impôt Groupe théorique	7 425	7 193
Effet des différences de taux	519	2 728
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-692	-925
Effet report variable	15 851	27 983
Intérêts excédentaires	-5 857	-3 475
Autres différences permanentes	-290	-11 688
CVAE	-1 114	-1 086
Crédits d'impôt	134	235
Charges d'impôts effectivement constatées (1)	15 977	20 966
dont impôt exigible	-3 712	-4 370
dont impôt différé	19 688	25 336
Taux d'impôt effectif moyen	74,08%	100,35%

(1) Les charges d'impôts effectivement constatées ont été retraité en 2018 et 2017 des charges d'impôts des activités à être cédées pour respectivement 1 264 milliers d'euros et 724 milliers d'euros.

6.1.8.3. Impôts exigibles

(en milliers d'euros)	01/08/2017 (12 mois)	Insidence résultat	Flux de trésorerie BFR	Variation de périmètre et de change	31/07/2018 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	5 835	0	31	177	6 043
Dettes d'impôts exigibles	6 399	18	184	-684	5 917
Impôts exigibles	563	18	153	-860	-126

6.1.8.4. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2017	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Mvts de périmètre	Autres mvts	31/07/2018
Reports déficitaires	62 357	-3 070				59 287
Frais d'acquisition de titres	2 601	-241		-93		2 266
Provisions pour retraite	530	-206	11	-13		322
Participation des salariés	412	-98				314
Instruments financiers	-26 418	2 278			10 032	-14 108
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles (1)	-197 999	20 263	-10	-266		-178 011
Provisions réglementées	-5 152	519		93		-4 540
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8 471	-54				8 417
Autres différences temporelles	1 748	1 560	-65	-164	-852	2 228
Impôts différés nets	-153 450	20 953	-63	-443	9 180	-123 824
Présentation bilancielle :						
Actifs d'impôts différés	2 626	-8 290	-73	-657	9 174	2 780
Passifs d'impôts différés	-156 076	29 243	10	214	6	-126 603

(1) La mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- Lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

A la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2018		31/07/2017	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale	21 127	5 457	21 128	6 110
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	5 891	2 028	4 581	1 325
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	5 229	1 307	5 301	1 484
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	2 613	549	2 348	493
Déficits fiscaux de la société d'autres pays	869	168	554	92
Total	35 730	9 509	33 912	9 504

Les pertes de l'intégration fiscale française comprenant AFFLELOU, AAFR, 3ABOD, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA, LSFA et DIGITAL EYEWEAR peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes avant l'intégration fiscale de l'opticien Afflelou (LOA) et DIGITAL EYEWEAR, peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale de F2L, ACADEMIE VISION, GROUPE OPTICAL MEDITERANEE et CATHARE OPTIQUE peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises ne sont imputables au titre d'un exercice qu'à hauteur de 1 million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice au titre duquel les déficits sont imputés excédant ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite de 1 million d'euros.

Au Portugal, les pertes d'AAP générées entre 2010 et 2013 ont un délai d'utilisation de 5 ans. Depuis 2014, les pertes générées ont un délai d'utilisation de 12 ans. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2012, le montant des pertes imputables au titre d'un exercice est limité à 75% du revenu imposable de cet exercice.

Les pertes des sociétés espagnoles ne sont reportables en avant que pour une période de 18 ans. Suite à l'absorption des sociétés Ankasur Opticos, Usera Opticos et Optica UFE par AAO, les déficits non utilisés ont été perdus.

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent : d'une part, aux actions accordées dans le cadre des obligations convertibles émises lors du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des obligations convertibles en actions (OCA), soit potentiellement 116.368.571 actions, des obligations convertibles en actions à droit préférentiel (OC ADPD), soit potentiellement 711.895 actions ; d'autre part, aux actions accordées, qui comprennent des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A, soit potentiellement 6.596.000 actions, et des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B, soit potentiellement 9 520.000 actions.

Les instruments émis par le Groupe n'ont eu aucun effet dilutif sur les exercices 2017 et 2018. Le nombre maximum d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 133.196.466 actions.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Marques

Au 31 juillet 2018, la valeur totale des marques s'élève à 657 600 milliers d'euros contre 660 982 milliers d'euros au 31 juillet 2017.

(en milliers d'euros)	31/07/2018			31/07/2017		
	Brut	Dépreciation	Valeur nette	Brut	Dépreciation	Valeur nette
Alain Afflelou	650 000		650 000	650 000		650 000
Optical Discount	5 600		5 600	5 600		5 600
HappyView	1 400	-1 400		1 400		1 400
Malentille.com	2 000		2 000	2 000		2 000
Optimil	4 255	-4 255		4 255	-2 273	1 982
Total	663 255	-5 655	657 600	663 255	-2 273	660 982

Le Groupe a fait l'objet de deux rachats successifs depuis sa sortie de la cote en 2007, avec un dernier rachat en date du 17 juillet 2012 par Lion Seneca Lux 2 (LSL2) via sa filiale holding LSF1 (aujourd'hui dénommée AFFLELOU) ayant entraîné la valorisation de la marque Alain Afflelou à 650 millions d'euros, dans le cadre de la comptabilisation de la prise de contrôle en application d'IFRS 3.

La marque HappyView a fait l'objet d'une dépréciation en raison des pertes d'exploitations qu'elle génère, et des perspectives limitées du site de ventes en ligne. Le Groupe a entamé une révision de sa stratégie sur l'e-commerce, visant à capitaliser sur la marque enseigne principale, en utilisant les compétences et expériences acquises auprès de malentille.com et happyview.fr. Au titre de cette stratégie, la marque HappyView pourrait être abandonnée, au profit d'Alain Afflelou et du site internet à la marque enseigne, ce qui justifie la dépréciation totale de la marque Happyview.fr. Le groupe a par ailleurs engagé des discussions pour se désengager du bail à usage commercial et à usage de bureaux situé rue Magenta à Paris. Au 31 juillet 2018, le loyer résiduel restant dû pour ces locaux est de 0.5 m€.

Le développement d'Optimil, pour porter la stratégie du groupe sur le segment du premier prix en Espagne n'a pas apporté les résultats attendus. L'objectif d'intégration rapide du réseau au sein du groupe a entraîné une forte réduction du parc de magasins, et la mise en œuvre des services proposés par le Groupe aux franchisés s'est avérée dans le même temps difficile, sur une population d'opticiens demeurés culturellement très indépendants. Courant 2018, le Groupe a pris la décision de revendre cette activité, devenue déficitaire depuis sa reprise. Les négociations avancées avec un potentiel repreneur portent sur une valeur de 1€ qui justifie la dépréciation complète de la marque au sein des actifs du Groupe.

6.2.2. Goodwill

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Augmentations	Autres mouvements	31/07/2018
Valeur brute	172 426	1 098		173 523
Dépréciations cumulées	-948	-1 098		-2 045
Valeur nette	171 478			171 478

L'augmentation de la valeur brute de 1 098 milliers d'euros correspond aux Goodwill constatés suite à des rachats de fonds de commerce pour 715 milliers d'euros en Espagne et 383 milliers d'euros en France. Ces Goodwill ont été entièrement dépréciés sur l'exercice.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2018			31/07/2017		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	5 849	-150	5 699	4 866	-105	4 761
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	59 956	-27 064	32 891	58 351	-27 721	30 630
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	28 766	-13 984	14 782	30 859	-12 415	18 444
Concessions, brevets	13 201	-9 574	3 627	11 774	-7 593	4 181
Autres immobilisations incorporelles	989	-135	853	216	-135	81
Total	108 761	-50 908	57 853	106 066	-47 970	58 096

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2018
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	4 866		-135		1 118	5 849
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	58 351	1 800	-2 097	1 902	0	59 956
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	30 859		-2 465		371	28 766
Concessions, brevets	11 774	2 340	-1 426	158	355	13 201
Autres immobilisations incorporelles	216	914		-141		989
Total	106 066	5 054	-6 122	1 918	1 845	108 761

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 5 054 milliers d'euros dont 1 800 milliers d'euros de droits au bail et assimilés et 2 340 milliers d'euros de concessions et brevets investis en France et en Espagne. Les « Droits au bail et assimilés – Franchiseur » comprennent le droit au bail et assimilés du magasin des Champs Elysées Paris 8ème détenu par AAFR ainsi que des droits au bail et assimilés détenus directement par AAE et AAP.

Les autres mouvements sur le périmètre LOA de 1 902 milliers d'euros correspondent au reclassement en immobilisation de deux magasins achetés en marchands de bien et constatés dans les stocks.

6.2.3.3. Dépréciation et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2018
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	-105	-64	90	-70		-150
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	-27 721	-781	1 437			-27 064
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	-12 415	-2 888	1 391		-72	-13 984
Concessions, brevets	-7 593	-2 864	1 003	-14	-106	-9 574
Autres immo. Incorp et en cours	-135					-135
Total	-47 970	-6 597	3 921	-84	-178	-50 908

6.2.4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/07/2018			31/07/2017		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97		97	-97	
Matériel et outillage industriel	27 270	-19 688	7 582	28 425	-17 751	10 674
Matériel technique en crédit-bail	844	-800	44	776	-517	259
Autres immobilisations corporelles	29 510	-18 010	11 501	26 953	-16 259	10 693
Immobilisations en cours	218		218	95		95
Total	57 939	-38 595	19 344	56 345	-34 625	21 720

6.2.4.1. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2018
Constructions	97					97
Matériel et outillage industriel	28 425	1 287	-2 977	80	455	27 270
Matériel technique en crédit-bail	776	68				844
Autres immobilisations corporelles	26 953	5 448	-3 658	265	502	29 510
Immobilisations en cours	95	201		-78		218
Total brut	56 345	7 004	-6 634	267	957	57 939

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 7 004 milliers d'euros répartis pour 5 346 milliers d'euros en France, 1 195 milliers d'euros en Espagne et 463 milliers d'euros dans les Autres Pays. Les acquisitions sont liées à des aménagements de magasins succursalistes et à des acquisitions de magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent essentiellement les actifs des magasins cédés par les pôles succursalistes sur la période.

6.2.4.2. Amortissements et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2018
Constructions	-97					-97
Matériel et outillage industriel	-17 751	-3 234	1 422	93	-218	-19 688
Matériel technique en crédit-bail	-517	-283				-800
Autres immobilisations corporelles	-16 259	-3 800	2 374	9	-332	-18 010
Immobilisations en cours						
Total	-34 625	-7 318	3 795	102	-551	-38 595

6.2.5. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

6.2.5.1. Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les droits au bail et assimilés des magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill. Les magasins détenus en propre constituent un premier niveau d'UGT actif et les secteurs opérationnels un niveau d'UGT goodwill.

Un test de dépréciation des droits au bail et assimilés est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. correspondant aux conditions potentielles de marché.

En 2016, le goodwill d'origine a été affecté, suite au changement du reporting interne du Groupe, aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque Alain Afflelou ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques OPTICAL DISCOUNT, Happyview et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ». La marque OPTIMIL a été allouée au segment opérationnel « Espagne ».

6.2.5.2. Modalités de mise en œuvre des tests – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme, approuvés par le Conseil d'Administration. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan à cinq ans établi par le Groupe, les principales hypothèses utilisées au 31 juillet 2018 et au 31 juillet 2017 sont un taux de croissance perpétuel de 1,5 % et un taux d'actualisation de 7,5 % (sauf pour l'UGT Espagne, un taux d'actualisation de 8 % a été utilisé).

6.2.5.3. Résultats des tests de dépréciation

6.2.5.3.1. Tests de dépréciation des droits au bail et assimilés réalisés en 2017 et 2018

Les droits au bail et assimilés détenus par les sociétés LOA et AAO ont été testés au 31 juillet 2017 et 2018. Des pertes de valeurs ont été constatées sur ces actifs pour respectivement 4 296 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 3 598 milliers d'euros au 31 juillet 2017, ainsi que des reprises pour 2 053 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 3 497 milliers d'euros au 31 juillet 2017.

6.2.5.3.2. Tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2018

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2018 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Une dépréciation de 3 382 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 juillet 2018 correspondant aux marques Optimil et Happyview. Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2018, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 48 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 7 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2018. Par ailleurs, les tableaux ci-après présentent l'incidence potentielle sur la charge de l'exercice 2018 d'une variation à la hausse ou à la baisse du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2018 :

Pour l'UGT France :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

Pour l'UGT Espagne :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-
	9,0%	-4 184	-116	-	-	-

Pour l'UGT Autres Pays :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

6.2.6. Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2018
Actifs disponibles à la vente	1 718			-1 718		0
Prêts	12 215	1 838	-1 364	-2 685	-796	9 209
Autres immobilisations financières	7 234	1 845	-1 751	-13	-284	7 032
Total Brut	21 168	3 683	-3 114	-4 416	-1 080	16 242
Dépréciations	-3 247	-1 500	2 261	0	-6	-2 492
Total Net	17 921	2 183	-853	-4 416	-1 086	13 749

Les actifs disponibles à la vente de 1 718 milliers d'euros correspondent aux titres de participation de la société Optivisao. La juste valeur utilisée par le Groupe pour la valorisation des titres de participation de la société Optivisao est basée sur le prix des dernières transactions connues. La variation de juste valeur au cours de l'exercice est de 354 milliers d'euros. Au 31 juillet 2018, ces titres de participation ont été reclassés en actifs destinés à être cédés.

Les titres de participation de la société Optivisao ne sont pas consolidés par la méthode de la mise en équivalence, le Groupe n'étant pas en position d'avoir une influence notable sur cette société, selon IAS 28.6. Le Groupe ne dispose pas de représentation dans les organes d'administration de la société et ne dispose d'aucun autre moyen pour influencer la stratégie et la gestion des activités de cette entité.

Les autres mouvements de prêts correspondent principalement au remboursement du prêt Master Loan Agreement entre le Groupe et son actionnaire pour 2 588 milliers d'euros.

Les variations en acquisitions et cessions comprennent des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne.

Les autres immobilisations financières sont essentiellement des dépôts de garantie.

6.2.7. Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés pour 2 000 milliers d'euros au 31 juillet 2018 correspondent aux titres de la société OPTIVISAO qui étaient classés en actifs financiers au 31 juillet 2017.

La direction s'est engagée dans un plan de cession des titres de participation de la société OPTIVISAO. Un accord est en cours de finalisation avec l'actionnaire majoritaire.

6.2.8. Stocks

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Activité succursale	15 434	17 708
Activité négoce	14 752	8 763
Autres	1 416	1 931
Total des stocks de marchandises	31 602	28 401
Provisions	-3 416	-2 210
Total Net	28 186	26 192

L'augmentation de l'activité négoce est liée à l'application d'IFRS 15 pour 5 894 milliers d'euros.

Le poste activité succursale intègre un stock de marchand de biens pour 761 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 2 148 milliers d'euros au 31 juillet 2017.

6.2.9. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Redevances de franchise et de communication	51 057	53 315
Commissions de référencement, ducroire et distribution	8 455	10 039
Ventes de produits exclusifs	9 665	17 700
Activité succursaliste	8 834	8 676
Autres créances	2 140	1 896
Total Brut	80 151	91 626
Provisions	-10 363	-8 503
Total Net	69 788	83 123

La diminution des créances relatives aux produits exclusifs est liée à l'application d'IFRS 15 pour 12 460 milliers d'euros.

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Total Brut	80 151	91 626
Non échues	48 973	51 763
- 30 jours	3 829	5 751
de 30 jours à 60 jours	2 988	3 430
de 60 jours à 90 jours	1 718	2 662
+ de 90 jours	22 643	28 020

6.2.10. Dettes fournisseurs

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Total Brut	39 539	43 295
Non échues	38 167	38 158
- 30 jours	410	1 561
de 30 jours à 60 jours	36	517
de 60 jours à 90 jours	7	409
+ de 90 jours	920	2 650

6.2.11. Autres actifs et passifs courants

6.2.11.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Personnel	243	372
Etat : créances d'impôt exigible	6 043	5 835
Etat : autres créances fiscales	10 871	14 592
Débiteurs divers	71 655	71 082
Créances sur cession des immobilisations	818	604
Charges constatées d'avance	4 635	3 782
Total	94 265	96 267

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	59 325	57 730
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	5 664	5 914
Avances de trésorerie	820	79
Autres créances	5 846	7 359
Total	71 655	71 082

6.2.11.2. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Dettes sociales	9 098	8 806
Dettes fiscales	11 187	11 360
Créditeurs divers	73 484	73 330
Produits constatés d'avance	13 054	12 642
Total des autres passifs courants	106 822	106 138

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Activité centrale de paiement	56 020	55 191
Activité centrale d'achats de verres	13 931	14 327
Autres dettes	3 533	3 812
Total	73 484	73 330

6.2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités du Groupe se composent essentiellement des comptes courants bancaires.

6.2.13. Capitaux propres

Au 31 juillet 2018, le capital social s'élève à 233.531.553,20 euros, composé de 437.325.006 actions entièrement libérées de valeur nominale de 0,534 euro, dont 418.937.316 actions ordinaires et des actions avec droit préférentiel sans droits de vote, dont 16.592.177 action avec droit préférentiel de catégorie D, et 1.795.513 actions avec droit préférentiel de catégorie E.

Les actions ordinaires du Groupe ont un droit de vote et donnent droits à distribution et au boni de liquidation, après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits. Les actions préférentielles n'ont pas de droit de vote.

Les actions avec droit préférentiel de catégorie D bénéficient d'un droit prioritaire sur toutes les distributions de dividendes, réserves ou primes jusqu'à complet paiement d'un Dividende Prioritaire D annuel cumulatif égal à 14% du prix d'émission (prime incluse, le cas échéant) des ADP D et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre des exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture de la Société) sur la base d'une année de 360 jours et pour la première fois à la date de la première clôture suivant la date d'émission de l'ADP D.

A chaque ADP E sont attachés 4,127 droits de vote ainsi qu'un Droit Financier et un droit en cas de liquidation ou de Sortie correspondant, et dans la limite (i) des Articles 9.6, 9.7 et 9.8 des Statuts et (ii) des règles visées à l'Annexe 2 des Statuts, aux Droits Financiers et aux droits en cas de liquidation ou de Sortie attachés à 4,127 AO.

Titres donnant accès au capital :

16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU dont 6.596.000 tranche A BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 6.596.000 actions ordinaires de la Société AFFLELOU sous réserve d'éventuels ajustements et 9.520.000 Tranche B BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 9.520.000 actions ordinaires, sous réserve d'éventuels ajustements.

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2017 en 2018.

6.2.14. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France.

Indemnités de fin de carrière en France :

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- table de mortalité : TF00-02,
- droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- âge de départ à la retraite : 65 ans pour la catégorie Cadre(s), 62 ans pour la catégorie Agents de Maîtrise ;
- 62 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : Départ volontaire

Hypothèses	31/07/2018	31/07/2017
Taux de charges patronales (franchiseur)	52,0 %	52,0 %
Taux de charges patronales (succursale)	47,0 %	48,0 %
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	1,5 %	1,5 %
Taux d'évolution des salaires (succursale)	1,0 %	1,0 %
Taux de turnover (franchiseur)	7,0 %	5,2 %
Taux de turnover (succursale)	12,4 %	13,5 %
Taux d'actualisation	1,4 %	1,4 %

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec IAS 19 révisée pour un montant de -4 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2018, et de 56 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2017. La charge totale de 214 milliers d'euros en 2018 (43 milliers d'euros en 2017) est comptabilisée au titre des régimes à prestations définies.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse :

Le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.15. Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	Autres mouvements	31/07/2018
Provisions pour litiges	632	1 791	-104	-233		2 086
Autres provisions	2 118	333	-45	-218	45	2 233
Total provisions non-courantes	2 750	2 123	-149	-451	45	4 319
Provisions pour autres charges	339	239	-332	-7		239
Provisions pour risques	150		-97			53
Total provisions courantes	489	239	-429	-7		292
Total provisions	3 239	2 362	-578	-458	45	4 610

Provisions non courantes :

Les provisions pour litiges comprennent des affaires prud'homales et un litige TVA (voir note 6.6.3).

Le poste Autres provisions comprend différentes provisions constituées au titre de risques fiscaux ou d'autres risques liés à l'exploitation avec certains franchisés ou fournisseurs.

Provisions courantes :

Au 31 juillet 2018, les provisions courantes comprennent principalement des provisions envers les fournisseurs.

Au 31 juillet 2017, le poste Provision pour autres charges comprend la part à moins d'un an de la provision pour les locaux inoccupés pour 274 milliers d'euros.

6.2.16. Passifs financiers

6.2.16.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2018		31/07/2017	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Oblig. conv. en actions	0	204 879	0	302 590
Oblig. conv. en actions de préférence D		1 253		2 733
I/ Emprunts obligataires convertibles	0	206 132	0	305 323
Senior secured fixed rate	2 796	247 763		
Senior secured floating rate	246	173 434		
Senior secured notes			4 424	363 490
Senior notes			909	74 689
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	3 042	421 196	5 333	438 179
Locations financières	23	21	259	
Prêts à moyen terme	350	0	0	1
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	119		82	
Dépôts de garantie	0	1 318	0	1 532
III/ Dettes financières diverses	492	1 339	340	1 533
Total (I+II+III)	3 534	628 668	5 674	745 035

La part à court terme des Senior Secured Notes et des Senior Notes correspond aux intérêts courus au 31 juillet 2018 et au 31 juillet 2017. Les mobilisations de créances commerciales correspondent à des tirages sur les lignes d'escompte de créances, principalement envers les franchisés.

6.2.16.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Dettes financières à l'ouverture	750 709	721 939
Souscription d'emprunts	425 277	198
Variation de la mobilisation des créances commerciales		-17 318
Remboursement d'emprunts	-452 534	-1 223
Charge d'intérêts de la période	50 518	47 265
Variation des concours bancaires courants	-53	-351
Mouvements de périmètre	-1 261	199
Autres mouvements	-140 455	
Dettes financières à la clôture	632 202	750 709

Les autres mouvements au 31 juillet 2018 comprennent notamment les opérations de conversion de la période sur les obligations convertibles pour un montant de 135 millions d'euros.

6.2.16.3.Détail des principales sources de financement

6.2.16.3.1. Dette obligataire High Yield de 425 millions d'euros

Le Groupe a procédé en Octobre 2017 au remboursement anticipé des deux emprunts obligataires, pour 365 millions d'euros et 75 millions d'euros sur les sociétés 3ABOD et LSF2, via l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de haut rendement High Yield, pour un montant total de 425 millions d'euros sur 3ABOD.

L'émission de Senior Secured Notes à hauteur de 425.000.000 euros par 3ABOD s'est effectuée en date du 16 octobre 2017, avec un remboursement in fine au 15 octobre 2023. L'emprunt est divisé en deux tranches, l'une de 250 millions d'euros à taux fixe de 4%, et l'autre de 175 millions d'euros, à taux variable de Euribor + 4.125%.

L'emprunt est remboursable de façon anticipée sans pénalité, à compter du 15 octobre 2019.

Cet emprunt obligataire à haut rendement comporte des contraintes financières limitées :

- Le Groupe n'est pas soumis au respect de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda).
- Les restrictions portent essentiellement sur la réalisation d'opérations liées à des financements supplémentaires (contracter d'autres dettes, effectuer des investissements,...).
- S'agissant des sûretés dont ces dettes sont assorties, celles-ci bénéficieront essentiellement du nantissement des titres des principales sociétés du Groupe, à leur profit, ainsi que du nantissement des principaux comptes bancaires du Groupe.

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe communique de façon trimestrielle des comptes consolidés résumés, et de façon annuelle des comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois. Le groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2018.

6.2.16.3.2. Ligne de crédit renouvelable de 30 millions d'euros

Cette nouvelle émission a été assortie de la mise en place d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, émise au 17 octobre 2017, avec une durée de 54 mois à compter de sa mise en place. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres des sociétés AFFLELOU, LSF2 et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO), et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Cette ligne de crédit n'a fait l'objet d'aucun tirage depuis sa mise en place. Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 45 millions d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2018. Le groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2018.

6.2.16.3.3. Obligations convertibles émises par AFFLELOU

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Diminution	Capitalisation des intérêts	31/07/2018
Obligations convertibles	137 036	-58 121		78 915
Capitalisation des intérêts	168 287	-90 408	49 338	127 217
Total	305 323	148 529	49 338	206 132

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 201 489 998 obligations convertibles en actions (OCA), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14%. Au 31 juillet 2018, les OCA sont valorisées à 259 369 614 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OCA sont capitalisés (la première capitalisation intervenant le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles est fixée au 17 juillet 2027. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 1 820 000 obligations convertibles en actions à droit préférentiel de catégorie R (OC ADP), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14 %. Au 31 juillet 2018, les OC ADP sont valorisées à 1 586 716 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OC ADP sont capitalisés (la première capitalisation étant intervenue le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles est fixée au 17 juillet 2027. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

Part en capitaux propres des obligations convertibles

Les obligations convertibles en actions ont été comptabilisées en dette et en capitaux propres. A la date d'émission, et conformément à LAS 32, la composante dette a été déterminée en actualisant la valeur des flux contractuels de la dette convertible à un taux de marché estimé à 17% (voir Note 3.17.2). L'écart entre la valeur de l'instrument composé et la composante dette a été inscrit en capitaux propres, dans les "Autres réserves" pour un montant initial de 66 274 milliers d'euros. Au 31 juillet 2018, la valeur de l'instrument est de 38 165 milliers d'euros.

6.2.16.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2018
Valeur comptable des OC		206 132					206 132	206 132
I/ Emprunts obligataires convertibles		206 132					206 132	206 132
Senior secured fixed rate	2 796	247 763					247 763	250 559
Senior secured floating rate	246	173 434					173 434	173 680
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	3 042	421 196					421 196	424 239
Locations financières	23	21	21					44
Prêts à moyen terme	350							350
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	119							119
Dépôts de garantie		1 318	1 318					1 318
III/ Dettes financières diverses	492	1 339	1 339					1 831
Total (I+II+III)	3 534	628 668	1 339				627 329	632 202

6.2.17. Instruments de couverture

A la suite de l'émission du nouvel emprunt obligataire de 425 millions, le groupe a procédé à la mise en place d'une couverture de taux portant sur le total de la tranche à taux variable de 175 millions d'euros. Le Groupe a ainsi acquis des options permettant de plafonner le taux variable indexé sur Euribor 3 mois, à 0%, sur les années civiles 2018 et 2019.

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2018, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt au 31 juillet 2018 est non significative. La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte soit sur des emprunts à taux fixe, soit sur des emprunts à taux variable en contractant des instruments dérivés pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la partie euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe :

- a mis en place avec certains de ses fournisseurs des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, plus particulièrement avec son fournisseur principal Okia, avec lequel un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat, et ;
- des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque actions

L'exposition au risque actions du Groupe est limitée à l'investissement dans la société Optivisao.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de Ducroire.

6.3.5. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'un contrat de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 millions d'euros non utilisé permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2018	Valeur de marché	Ventilation par classification comptable		
	Valeur comptable		JV par capitaux propres	Prêt et créances	Coût amorti
Actif non courant					
Actifs financiers non courants	13 749	13 749		13 749	
Actifs courants					
Créances clients	69 788	69 788			69 788
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 609	37 609		37 609	
Passif non courant et courant					
Emprunts obligataires convertibles	206 132	206 132			206 132
Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	424 239	417 844			417 844
Dettes financières diverses	1 831	1 831			1 831
Dettes fournisseurs	39 539	39 539			39 539

Au 31 juillet 2018, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;
- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à Dublin) et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers).

Les tableaux ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25
- dans la troisième : la catégorie IAS 39 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8.

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et variations

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2018 à 37 490 milliers d'euros (contre 35 245 milliers d'euros au 31 juillet 2017) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 609	35 326
Découverts bancaires	-119	-82
Total	37 490	35 245

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2018	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A - Engagements donnés					
Engagements de loyers – locaux administratifs	6 130	4 026	1 833	2 002	191
Engagements de loyers – magasins	30 995	25 153	12 175	12 887	91
Engagements de loyers – locations simples	1 140	1 003	568	436	
Garanties diverses en faveur de tiers	6 201	10 524	7 057	3 467	
Cautions et garanties bancaires – Espagne	12 986	11 072	2 180	8 257	634
Cautions et garanties bancaires – France	5 763	3 415	1 692	1 723	
Total Engagements donnés	63 215	55 193	25 505	28 772	916
B - Engagements reçus					
Engagements de loyers – locaux administratifs	1 000	66	66		
Garanties liées aux fonds vendus par le Groupe	13 677	12 039	3 488	6 274	2 277
Engagements liés à la centrale de paiement	6 108	6 160	1 991	3 701	468
Total Engagements reçus	20 785	18 265	5 545	9 975	2 745

Les engagements de loyers correspondent aux immeubles occupés par le Groupe, que ce soit en tant que locaux administratifs ou en tant que locaux commerciaux (magasins d'optique), les engagements marginaux de loyers sur contrats de location simple correspondant essentiellement à des contrats de location de matériel informatique sans engagements d'achats.

Les cautions diverses envers les tiers correspondent pour l'essentiel aux engagements de loyers que le Groupe a conservés auprès de certains bailleurs sur des magasins cédés, ayant pour contrepartie des engagements reçus, de même nature en faveur du Groupe, de la part des franchisés repreneurs.

Enfin, les garanties diverses en faveur de tiers au 31 juillet 2018 portent notamment sur l'engagement d'achat par L'OPTICIEN AFFLELOU de 6 fonds de commerce franchisés du groupe.

Les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, dans la limite maximale d'une quotité généralement fixée autour de 30%.

Les engagements reçus liés à la centrale de paiement correspondent principalement à des nantissements et cautions consentis par les franchisés, sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement.

- Evaluation des engagements : les engagements de loyers immobiliers sont évalués, sur la base de la durée des baux (sans possibilité de sortie) restant à courir à la date de clôture, tout comme les autres contrats de location simple, correspondant principalement au matériel informatique. Il est par ailleurs précisé que les contrats de location financement et crédit-bail, portant essentiellement sur les actifs de points de vente (mobilier, matériel optique, ...) figurant dans la dette du Groupe ne sont pas reportés dans le tableau ci-dessus, pour autant qu'ils n'intègrent pas d'engagements spécifiques.
- Engagements reçus au titre de la relation avec les franchisés ; dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre des cautions personnelles en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires HT annuel en France et en Espagne ; seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

6.6.2. Dépendance du Groupe à l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Le 27 mai 2015, l'Autorité de la Concurrence en France a notifié à Alain Afflelou Franchiseur ses griefs aux termes desquels il est reproché à Alain Afflelou Franchiseur de « s'être entendue, depuis au moins 2003 jusqu'à 2009, avec des fournisseurs de montures optiques et solaires pour fixer le prix de vente aux consommateurs et faire obstacle à la libre fixation des prix par le jeu de la concurrence en violation des dispositions de l'article L.420-1 du code de commerce et de l'article 101, paragraphe 1 du TFUE ».

Alain Afflelou Franchiseur a apporté ses réponses aux griefs formulées par l'Autorité de la Concurrence le 27 juillet 2015 en en contestant fermement l'ensemble. En juillet 2016, la société Alain Afflelou Franchiseur a reçu de l'Autorité de la Concurrence un rapport en réponse rejetant les arguments présentés par Alain Afflelou Franchiseur, mais en réduisant cependant la période des pratiques litigieuses présumées initialement envisagée, précisant que les pratiques litigieuses s'étaient étalées pour ce qui concerne la société Alain Afflelou Franchiseur entre le 25 février 2005 et le 31 décembre 2009 et retenant un plafond maximal de condamnation d'environ 12,5 millions d'euros.

L'Autorité de la Concurrence a rendu une décision le 24 février 2017 sur les griefs d'entente verticale. L'Autorité a décidé de renvoyer ce dossier à l'instruction. Il est difficile de présager du résultat de cette nouvelle instruction étant précisé qu'à ce stade de la procédure il a été considéré que l'entente n'était pas identifiée. Ce renvoi devrait se concrétiser par une notification complémentaire pouvant prendre plusieurs mois. Il n'est pas possible d'apprécier le montant auquel la société Alain Afflelou Franchiseur pourrait être éventuellement condamnée si la nouvelle instruction de l'Autorité de la Concurrence devait prospérer.

La société Alain Afflelou Franchiseur, qui reste convaincue de son bon droit, entend continuer à contester vigoureusement l'ensemble des accusations de l'Autorité de la concurrence. En conséquence, aucune provision relative à ce contentieux n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Le 8 décembre 2017, le Groupe a reçu une notification de l'Administration fiscale par suite d'un contrôle portant sur la TVA déduite par Optical Finance pour les années 2014 à 2016. Les ajustements notifiés par l'Administration fiscale s'élèvent à 1,5 million d'euros.

Suite à la mise en recouvrement le 16 août 2018 par l'administration fiscale, le groupe a décidé de mettre en paiement la somme correspond au redressement en principal à savoir 966 k€. Néanmoins le groupe, considérant la position de l'Administration infondée, a initié un recours contentieux. Le groupe a par ailleurs mis en jeu la garantie de passif conférée par les actionnaires cédants lors de l'acquisition d'Optical Finance par le Groupe et ce, dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du Groupe. Le Groupe estime qu'il n'existe aucun autre litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait

l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice. Aucun litige, pris individuellement, n'est significatif à l'échelle de la Société ou du Groupe Afflelou. Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat du Groupe Afflelou.

6.7. Parties liées

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- La société Lion Seneca Lux 2, premier actionnaire de la Société et les entités qui la contrôlent :
 - La société Lion Capital assure des prestations de management au profit de la société AFFLELOU. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge de 1 071 milliers d'euros en 2018 et 1 081 milliers d'euros en 2017.
 - La société Lion Seneca Lux 2 détient 99 575 377 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société et 711 895 obligations convertibles en actions de préférence D de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 223 528 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 337 781 milliers d'euros au 31 juillet 2017, dont 43 802 milliers d'euros et 41 986 milliers d'euros d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2018 et 2017 respectivement.
 - La société Afflelou (anciennement « Lion Seneca France 1 ») a également accordé une convention de prêt de 2 000 milliers d'euros à Lion Seneca Lux 2, dont le solde s'élève à 326 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et à 2 318 milliers d'euros au 31 juillet 2017. Les produits d'intérêts au 31 juillet 2018 s'élèvent à 79 milliers d'euros. Les produits d'intérêts de l'exercice précédent ont été capitalisés pour 288 milliers d'euros au 31 juillet 2017.
- Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :
 - La société Holding AA-OC détient 16 793 194 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 37 438 milliers d'euros et à 57 473 milliers d'euros au 31 juillet 2018, et 2017, respectivement, dont 7 396 milliers d'euros et 7 144 milliers d'euros, d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2018 et 2017, respectivement.
 - Les sociétés HOLDING AA OC et AA CONSEIL LIMITED dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assurent des prestations au profit d'AAI. La société Holding AA OC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 100 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 100 milliers d'euros au 31 juillet 2017. La dette du Groupe envers Holding AA OC s'élève à 10 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 29 milliers d'euros au 31 juillet 2017. La société AA CONSEIL LIMITED assure des prestations de conseil en stratégie commerciale, dont la charge s'est élevée à 136 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 138 milliers d'euros au 31 juillet 2017. La dette du Groupe envers AA CONSEIL LIMITED s'élève à 34 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et à 138 milliers d'euros au 31 juillet 2017.
 - La société AA OC Mag., qui assure la gestion de six droits au bail et assimilés de l'enseigne ALAIN AFFLELOU et un droit au bail et assimilés sous enseigne OD au 31 juillet 2018. AAOC a mandaté LOA pour gérer ces magasins pour son compte. Le Groupe a facturé 2 002 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 2 899 milliers d'euros au 31 juillet 2017, et a été facturé pour 174 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 32 milliers d'euros au 31 juillet 2017. La créance nette du Groupe s'élève à 327 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et à 1 035 milliers d'euros au 31 juillet 2017.
 - La Fondation ALAIN AFFLELOU, fondation d'entreprise créée par AAE. La fondation a perçu 22 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 26 milliers d'euros au 31 juillet 2017.
 - Le Fonds de dotation ALAIN AFFLELOU, fonds de dotation créé par AAFR dont le président est Monsieur Alain Afflelou. La fondation a perçu 11 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et n'a rien perçu au 31 juillet 2017.

- Les membres du Conseil d'Administration :
- La société CAP DEPO, basée à Rouen, dont l'associé unique a pour dirigeant Monsieur Emmanuel POUX, frère de Frédéric POUX, est un prestataire qui assure les prestations supply chain et logistiques du Groupe. La société CAP DEPO a facturé 832 milliers d'euros jusqu'au 31 janvier 2018 et 402 milliers d'euros au 31 juillet 2017. La dette du groupe s'élève à 64 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 199 milliers d'euros au 31 juillet 2017.
 - Monsieur Frédéric Poux, gérant de la société LJV Capital, laquelle était présidente des sociétés AFFLELOU et LSF2 jusqu'au 31 janvier 2018 a facturé 153 milliers d'euros jusqu'au 31 janvier 2018 et 450 milliers d'euros au 31 juillet 2017.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des mandataires sociaux du Conseil d'Administration tant au titre d'un contrat de travail qu'au titre de fonctions de dirigeant versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 586 milliers d'euros en 2018 et 840 milliers d'euros en 2017.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.14, il est prévu que la société verse au Président en cas de rupture de son contrat de travail lequel est suspendu durant l'exercice de son mandat social :

- une indemnité mensuelle brute d'un montant global forfaitaire égal à 50% de la moyenne mensuelle de la rémunération et ce pendant toute la durée de la clause (soit 12 mois), en cas d'activation de la clause de non-concurrence ;
- une indemnité d'un montant brut égal à 18 mois de salaire, en cas de licenciement non motivé par une faute grave ou lourde ;
- une indemnité spécifique en cas de licenciement dans l'éventualité où les conditions pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein ou d'une indemnisation chômage par Pôle Emploi pendant 36 mois ou d'une pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie, ne sont pas remplies, cette indemnité devant être versée pendant une durée de 36 mois à compter de la date de son départ effectif à condition qu'il soit inscrit auprès du Pôle Emploi comme demandeur d'emploi.

6.8. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31/07/2018				31/07/2017			
	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total
Certification des comptes individuels et consolidés	211	256	28	495	218	310	31	559
Services autres que la certification des comptes	331	393		724	612	710	1	1 323
Total	542	649	28	1 219	830	1 020	32	1 882

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2018, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31/07/2018			31/07/2017		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
Lion Seneca France 2 (LSF2) ⁽²⁾	Paris	France	Fusion			IG	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI) ⁽¹⁾	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance España (OFE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Polus Vision SLU ⁽³⁾	Madrid	Espagne	IG	100%	100%			
Alain Afflelou Audiologo (AAU)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia limited (AAA)	Hong Kong	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Uma Vision (OPT)							Fusion	
DIGITAL EYEWEAR	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA LATAM	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe AAO :								
F2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ALDEBARAN VISION SL ⁽⁵⁾	Jaén	Espagne	Fusion			IG	100%	100%
OPTICAS AZAHAR SL ⁽⁶⁾	Castellon	Espagne	IG	100%	100%			
Groupe LOA :								
L'opticien Afflelou (LOA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Autres sociétés succursalistes :								
ACADEMIE VISION ⁽⁴⁾	Beziers	France	IG	100%	100%			
GRUPE OPTIQUE MEDITERANEE ⁽⁴⁾	Beziers	France	IG	100%	100%			
CATHARE OPTIQUE ⁽⁴⁾	Lezignan Corbières	France	IG	100%	100%			

(1) AA Brands étant une succursale de la société Alain Afflelou International, cette entité n'est pas mentionnée dans le périmètre de consolidation.

(2) Fusionné d'une façon rétroactive en Août 2017 dans l'entité Afflelou

(3) Fusionné en novembre 2017 dans l'entité AAO

(4) Sociétés acquises en Janvier 2018

(5) Société créée en Mars 2018

(6) Société acquise en Juin 2018

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants ainsi qu'un Fonds de dotation en France destiné à la collecte de fonds en vue de participer à des actions menées directement ou par le biais d'associations. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces trois participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

Remboursement d'obligations convertibles :

Le 4 septembre 2018, la Société a procédé à un remboursement anticipé volontaire d'une partie des OCA, à hauteur de 3.252.343 OCA (ainsi que des intérêts capitalisés et courus y afférents jusqu'à cette date), correspondant à un montant remboursé s'élevant à 7.348 milliers d'euros.

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 233.531.553,20 €

Siège social : 11, rue d'Argenson – 75008 Paris

751 095 712 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe ainsi que de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 juillet 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés et annuels desdits exercices.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

RAPPORT DE GESTION GROUPE

SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

Faits marquants de l'exercice

Au cours du mois d'octobre 2017, le Groupe a procédé au refinancement complet de la dette obligataire à haut rendement de 440 millions d'euros, via l'émission par la société 3ABOD d'un nouvel emprunt obligataire à haut rendement d'un montant de 425 millions d'euros.

Cet emprunt obligataire présente des caractéristiques proches de la dette préexistante, émise par 3ABOD. La maturité de la dette est de 6 ans. Elle est scindée en deux tranches, l'une de 250 millions d'euros à taux fixe de 4 % l'an, et l'autre de 175 millions d'euros à taux variable de Euribor +4.125 %, contre un taux moyen des emprunts obligataires préexistants de 6 % l'an.

Nous vous rappelons qu'en date du 4 février 2018, Monsieur Didier PASCUAL a été nommé en qualité de Président Directeur Général du Groupe en remplacement de la société LJV CAPITAL représentée par Monsieur Frédéric POUX.

Activité du Groupe

Le Groupe compte 1.497 magasins dont 1.408 points de vente optique et 89 points de vente audio au 31 juillet 2018, se répartissant entre 1.288 magasins à l'enseigne ALAIN AFFLELOU, 171 magasins OPTICAL DISCOUNT, 37 magasins OPTIMIL et 1 magasin HAPPYVIEW, contre 1.474 points de vente optique et points de vente audio au 31 juillet 2017.

Conformément aux intentions du Groupe, la fusion des enseignes orientées vers le premier prix a été entamée dès le début d'année 2016. Au 31 juillet 2018, le Groupe a porté le nombre de magasins à l'enseigne OPTICAL DISCOUNT à 171, contre 170 au 31 juillet 2017, principalement à la suite de la transformation d'un nombre important de magasins CLARO by AFFLELOU en OPTICAL DISCOUNT, le portefeuille de magasins discount étant désormais quasi-totalement unifié.

On rappellera en outre que le portefeuille des 89 points de vente d'aides auditives est complété par 209 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 298 implantations d'aides auditives, contre 244 implantations au 31 juillet 2017.

Au 31 juillet 2018, le Groupe était implanté dans 17 pays, répartis en trois zones, la France avec 978 points de vente, l'Espagne avec 378 points de vente et les autres pays représentant 141 points de vente.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 168 magasins d'optique et 2 magasins d'audio au 31 juillet 2018 contre 179 magasins d'optique et 5 magasins d'audio au 31 juillet 2017.

Le montant total des ventes des réseaux a représenté 786,1 m€ à la clôture de l'exercice contre 759.5 m€ à l'issue du précédent exercice, soit une augmentation de 3,5 %.

Les principales données comptables du compte de résultat consolidé sont les suivantes (en milliers d'euros) :

- * Produit des activités ordinaires : 380.299 k€
- * Résultat opérationnel : 52.320 k€
- * Résultat financier : (73.886) k€
- * Résultat net des activités poursuivies : (5.589) k€
- * Résultat net part du Groupe : (8.021) k€

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi le présent rapport autre que celui mentionné sous la même rubrique ci-dessous dans le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018.

PERSPECTIVES D'AVENIR 2018/2019

Nous poursuivons nos efforts pour maintenir sinon accroître notre développement tant en France qu'à l'étranger. Nous prévoyons une croissance des ventes enseigne sur l'exercice à venir, au travers notamment du nombre des points de vente franchisés. Le Groupe poursuit également sa transformation digitale en se dotant notamment d'un nouvel outil CRM.

RAPPORT DE GESTION SUR
LES COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2018

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Faits marquants de l'exercice

Opérations intervenues sur le Capital

En date du 27 décembre 2017, les actionnaires majoritaires, ont souscrit à une augmentation de Capital pour un prix de souscription total de 21.097 milliers d'euros, en contrepartie du remboursement partiel d'obligations convertibles (OCA) émises par la Société.

A cette même date, la Société a absorbé par voie de fusion les sociétés Tchín Management 1 et Tchín Management 2 dont les titres avaient été préalablement apportés à la société Tchín Management 3, un holding de gestion nouvellement constituée. Cette opération de fusion a généré pour la Société une réduction du capital d'un montant de 257 milliers d'euros.

En date du 28 juin 2018, les actionnaires majoritaires ont souscrit à une augmentation de capital pour un prix de souscription total de 149.999 milliers d'euros sans prime d'émission par émission de 280.898.875 actions ordinaires (AO), en contrepartie du remboursement partiel d'obligations convertibles (OCA) émises par la Société.

Le 30 juin 2018 la Société a émis 16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOÛ en substitution des BSA Mezzanine LSF2 non exercés à la date du 30 juin 2018, date de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la Société LSF 2 par la Société.

Activité de la Société

L'exercice écoulé dont nous soumettons aujourd'hui les comptes à votre approbation a eu une durée de douze mois ayant couvert la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018.

La société a, au cours de l'exercice écoulé, poursuivi la gestion de ses participations dans ses filiales directes et indirectes et dispensé ses prestations aux filiales.

La société a généré au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe un chiffre d'affaires de 3.805 k€.

Le total des charges d'exploitation ressort à 10.996 k€ laissant apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de 4.206 k€.

Le résultat financier, compte tenu de produits financiers de participation et autres intérêts et produits assimilés pour un montant de 48.112 k€ et des dotations financières et intérêts et charges assimilées pour un montant de 52.897 k€ s'établit à (4.785) k€.

Ainsi le résultat courant avant impôts est déficitaire à hauteur de 8.991 k€.

Après comptabilisation :

- d'un résultat exceptionnel de (2.619) k€,
- de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 317 k€,
- de l'impôt sur les sociétés de (21.228) k€,

Le résultat net comptable de l'exercice se solde par un bénéfice de 9.301 k€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 4 septembre 2018, la Société a procédé à un remboursement anticipé volontaire d'une partie des OCA, à hauteur de 3.252.343 OCA (ainsi que des intérêts capitalisés et courus y afférents jusqu'à cette date), correspondant à un montant remboursé s'élevant à 7.348 milliers d'euros.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va poursuivre la gestion des participations directes et indirectes ainsi que son rôle d'animation au sein du Groupe et des prestations dispensées à ce titre à ses filiales.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Prise de Participation au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice notre société n'a pris aucune participation dans des sociétés.

Prises de contrôle au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice nous avons pris indirectement le contrôle des sociétés suivantes :

GROUPE OPTIQUE MEDITERRANEE société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 338 640 675

ACADEMIE VISION, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 392 166 310

CATHARE OPTIQUE société par actions simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 795 368 661

OPTICAS AZAHAR société unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 20.260 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro B-12853800.

Par voie d'acquisition de 100% du capital de ces sociétés.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société, à ce jour, détient des participations ou contrôle au sens des articles L 233-1 et suivants du Code de commerce, les sociétés suivantes :

Contrôle direct :

100 % du capital et des droits de vote de la société **3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 279.930.394 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RC5 de Paris sous le numéro 488 863 358,

Contrôle indirect :

100 % du capital de la société **L'OPTICIEN AFFLELOU** (anciennement dénommée FP2A) société par actions simplifiée au capital 16.408.734 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 514.266.675.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR**, société par actions simplifiée au capital de 2.561.154,24 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 304.577.794,

100% du capital de la société **OPTICAL FINANCE** société par actions simplifiée, au capital de 6.741.160 euros, ayant son siège social 43, Boulevard Malesherbes 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 443.025.457,

100 % du capital de la société **LION / SENECA France AUDIO**, Société par actions simplifiée au capital de 3.040.815 euros dont le siège social est à Paris (75008) – 11, rue d'Argenson, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 794 137 737

100 % du capital de la société **3AB OPTIQUE EXPANSION**, société par actions simplifiée au capital de 525.000 euros dont le siège social est à 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 935 552.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL** société anonyme au capital de 37.500 € dont le siège social est 12^E, rue Guillaume Kroll - L – 1882 Luxembourg immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B58334.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU BELGIQUE**, société privée à responsabilité limitée au capital de 20.000 € dont le siège social est avenue Louise, 143 – B - 1050 Bruxelles, immatriculée au RCS de Bruxelles sous le numéro 0885.723.232

100 % du capital de la société **OPTICAL FINANCE Belgique**, société privée à responsabilité limitée au capital de 150.000 € dont le siège social est en Belgique, à Bruxelles (1050 avenue Louise, 143, et immatriculée au RPM de Bruxelles sous le numéro BE0651 851 480,

100 % du capital de société **ALAIN AFFLELOU ESPAÑA**, société anonyme de droit espagnol au capital de 500.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A83759019.

100 % du capital de la société **OPTICAL FINANCE ESPAÑA**, Société anonyme de droit espagnol au capital de 150.000 euros dont le siège social est en Espagne à Madrid, Paseo de la Castellana, N°89 Planta 11, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A87454393

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO**, Société anonyme de droit espagnol au capital de 150.000 euros dont le siège social est en Espagne à Madrid, Paseo de la Castellana, N°89 Planta 11, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A87551909

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU PORTUGAL**, société unipersonnelle à responsabilité limitée de droit portugais au capital de 600.000 € dont le siège social est Av. António Augusto de Aguiar, 11- 4ºEsq. 1050-010 LISBOA, immatriculée au RCS de Lisbonne sous le numéro 508417449.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU ASIA Limited**, au capital de 1.000.000 HK\$ dont le siège social est Unit 402, 4th floor, Fairmont House, n° 8 Cotton Tree Drive Admiralty Hong Kong, immatriculée au registre du commerce de Hong Kong sous le n° 2170704.

100 % du capital de la société **F2L**, société par actions simplifiée au capital de 46.583.026 € dont le siège est 11, rue d'Argenson – 750008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 449.055.177

100 % du capital de la société **AAO OPTICO** (anciennement ALAIN AFFLELOU OPTICO), Société Anonyme de droit espagnol au capital de 1.800.015 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A78766185

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU LATAM**, société anonyme de droit espagnol, au capital de 150.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A 87757928.

100 % du capital de la société **DIGITAL EYEWEAR** société par actions simplifiée au capital de 4.271.690 € dont le siège social est 11 rue d'Argenson 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 822 043 179.

100 % du capital de la société **POLUS VISION** société à responsabilité limitée de droit espagnol, au capital de 3.001 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro B-87937736.

100 % du capital de la société **OPTICAS AZAHAR** société unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 20.260 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro B-12853800.

100 % du capital de la société **GROUPE OPTIQUE MEDITERRANEE** société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 338 640 675

100 % du capital de la société **ACADEMIE VISION**, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 392 166 310

100 % du capital de la société **CATHARE OPTIQUE** société par actions simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 795 368 661

CESSION DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Néant

ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

Notre filiale a généré au cours de cet exercice, au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires de 1.300 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.300 k€
* Résultat d'exploitation :	(5.017 k€)
* Résultat courant avant impôts :	55.622 k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	55.501 k€

ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	114.833 k€
* Résultat d'exploitation :	52.545 k€
* Résultat courant avant impôts :	74.864 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(18.811 k€)
* Résultat de l'exercice :	55.076 k€

OPTICAL FINANCE

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés aux enseignes Optical Discount et Vision Design.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2018 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	16.962 k€
* Résultat d'exploitation :	1.777 k€
* Résultat courant avant impôts :	1.839 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(275 k€)
* Résultat de l'exercice :	(49 k€)

LION / SENECA France AUDIO

Notre filiale gère et anime les réseaux français de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Acousticien.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2018 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	7.387 k€
* Résultat d'exploitation :	(1.125 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(1.009 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(1.350k€)

3AB OPTIQUE EXPANSION

Nous vous rappelons que notre filiale a une activité de centrale d'achats de verres et produits de contactologie, dédiée aux franchisés du réseau ALAIN AFFLELOU en France.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	98.985 k€
* Résultat d'exploitation :	5.098 k€
* Résultat courant avant impôts :	5.151 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1.751 k€)
* Résultat de l'exercice :	3.399 k€

DIGITAL EYEWEAR

Notre filiale créée en octobre 2016 exploite les sites marchands Happyview et Malentille.com et anime et développement également l'activité digital du Groupe.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	4.084 k€
* Résultat d'exploitation :	(914 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(958 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(2.611 k€)

L'OPTICIEN AFFLELOU

Nous vous rappelons que notre filiale L'OPTICIEN AFFLELOU ainsi que les sociétés exploitent des points de vente à l'enseigne Alain Afflelou

Les principales données comptables du compte de résultat de la société L'OPTICIEN AFFLELOU sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	69.014 k€
* Résultat d'exploitation :	(4.234 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(5.249 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(6.284 k€)

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL gère et anime le réseau d'opticiens en dehors du territoire national en tant que franchiseur et assure la création, l'élaboration et l'approvisionnement des produits à marque enseigne pour l'ensemble du Groupe.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	55.038 k€
* Résultat d'exploitation :	10.719 k€
* Résultat courant avant impôts :	9.471 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1.156 k€)
* Résultat de l'exercice :	6.409 k€

ALAIN AFFLELOU BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	7.433 k€
* Résultat d'exploitation :	668 k€
* Résultat courant avant impôts :	590 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(124k€)
* Résultat de l'exercice :	445 k€

OPTICAL FINANCE BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Optical Discount.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	80 k€
* Résultat d'exploitation :	(67 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(67 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	(18 k€)
* Résultat de l'exercice :	(67 k€)

ALAIN AFFLELOU ESPANA

Notre filiale gère et anime le réseau espagnol d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	26.450 k€
* Résultat d'exploitation :	4.171 k€
* Résultat courant avant impôts :	1.698 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(704 k€)
* Résultat de l'exercice :	971 k€

ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO

Notre filiale a été créée sur l'exercice précédent, le 27/04/2017 en vue de gérer et d'animer le réseau franchisé espagnol de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Audiologo.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	89 k€
* Résultat d'exploitation :	17 k€
* Résultat courant avant impôts :	22 k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	22 k€

OTICAL FINANCE ESPANA

Notre filiale gère et anime le réseau espagnol d'opticiens franchisés à l'enseigne Optimil.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.076 k€
* Résultat d'exploitation :	(1.306 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(1.538 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(3.321 k€)

ALAIN AFFLELOU PORTUGAL

Notre filiale gère et anime le réseau portugais d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	2.091 k€
* Résultat d'exploitation :	(850 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(861 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	(11 k€)
* Résultat de l'exercice :	(1.224 k€)

ALAIN AFFLELOU ASIA Limited

Notre filiale constituée fin 2014, gère les franchises concédées en Asie :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	316 k€
* Résultat d'exploitation :	(943 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(1.023 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(1.023 k€)

F2L

La société a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la gestion de sa participation détenue dans le capital de la société ALAIN AFFLELOU OPTICO. Cette participation figure au bilan pour un montant de 45.513 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	0 k€
* Résultat d'exploitation :	(7 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(1.048 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(1.056 k€)

AAO OPTICO (anciennement dénommée ALAIN AFFLELOU OPTICO)

Cette filiale exploite un réseau de magasins en Espagne sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	52.570 k€
* Résultat d'exploitation :	(446 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(461 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(4.358 k€)

ALAIN AFFLELOU LATAM

Cette filiale gère et anime un réseau de franchisés en Amérique Latine sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	(11 k€)
* Résultat d'exploitation :	(15 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(15 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(17 k€)

POLUS VISION

Cette filiale espagnole exploite un magasin sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	761 k€
* Résultat d'exploitation :	(35 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(35 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(57 k€)

OPTICAS AZAHAR

Cette filiale espagnole n'a eu aucune activité durant l'exercice écoulé.

GROUPE OPTIQUE MEDITERRANEE

Notre filiale est propriétaire d'un point de vente donné en location gérance :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	56 k€
* Résultat d'exploitation :	(94 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(100 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(196 k€)

ACADEMIE VISION

Notre filiale est propriétaire d'un point de vente donné en location gérance :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	63 k€
* Résultat d'exploitation :	(90 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(98 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	2 k€
* Résultat de l'exercice :	(225 k€)

CATHARE OPTIQUE

Notre filiale est propriétaire d'un point de vente donné en location gérance :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	140 k€
* Résultat d'exploitation :	(168 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(189k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(317 k€)

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

		Exercice 01/08/2017 au 31/07/2018 (12 mois)	Exercice 01/08/2016 au 31/07/2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	€	3.804.987	759.192
Produits d'exploitation	€	6.790.189	7.462.921
Charges d'exploitation	€	10.996.378	8.729.151
Résultat d'exploitation	€	(4.206.188)	(1.266.230)
Résultat financier	€	(4.784.594)	(48.492.028)
Résultat courant avant impôts	€	(8.990.783)	(49.758.258)
Résultat exceptionnel	€	(2.619.064)	(5.280.868)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	€	316.524	39.125
Impôts sur les sociétés	€	(21.227.695)	(21.309.315)
Résultat net	€	9.301.323	(33.768.937)

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 juillet 2018 laisse apparaître un bénéfice de 9.301.323 € que nous vous proposons d'affecter au « report à nouveau ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, les informations concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2018, sont ci-après présentées, suivant les modalités définies par l'article D 441-4, I du Code de Commerce :

	Article D. 441.I-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.I-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	9					26	23					/
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	271.579 HT	/	/	/	33.218 HT	33.218 HT	1.009.456 HT	/	/	/	/	/
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	6,56 %	/	/	/	0.80 %							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							26,5 %	/	/	/	/	/
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	/						/					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	/						/					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441.6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours ☐ Délais légaux : (préciser)						☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours fin de mois ☐ Délais légaux : (préciser)					

CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons qu'aucun mandat d'administrateur ni de Président n'est arrivé à expiration.

Nous vous informons que les mandats de commissaires aux comptes titulaires de Ernst & Young et Autres et Constantin Associés et de commissaires aux comptes suppléants d'AUDITEX et Jean Lebit arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Ernst & Young et Autres pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2024.

Nous vous proposons également de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement du Cabinet Constantin Associés, pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2024 :

Le Cabinet Deloitte et Associés

Tour Majunga
6, Place de la Pyramide
92908 Paris-la-Défense Cedex

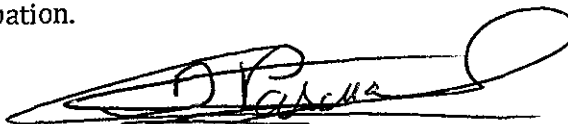
Conformément aux dispositions de l'article L 823-1 du Code de Commerce, nous vous proposons de ne pas renouveler les mandats de commissaires aux comptes suppléants d'Auditex et de Monsieur Jean Lebit.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux comptes.

*
* *
*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent nos propositions ci-dessus, dont nous espérons qu'elles recevront votre approbation.



Le Conseil d'Administration

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense
S.A. au capital de € 831.300
642 010 045 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Afflelou

Exercice clos le 31 juillet 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Afflelou,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Afflelou relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les incidences de la nouvelle norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », norme relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires que votre société a appliqué par anticipation à compter du 1^{er} août 2017.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les tests de valorisation des marques, des goodwill et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont réalisés selon la méthode décrite dans la note 6.2.5 de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre fondée sur un ensemble d'estimations et examiné les données et les hypothèses utilisées par le groupe pour réaliser ces évaluations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

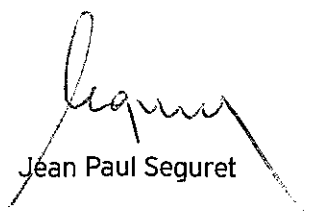
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 15 novembre 2018

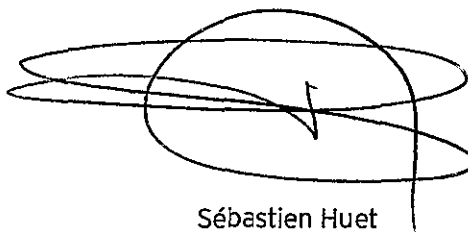
Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN & ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Jean Paul Seguret

ERNST & YOUNG et Autres



Sébastien Huet

Afflelou

Société par actions simplifiée au capital de 233 531 553€
Siège social : 11 rue d'Argenson 75008 Paris
751 095 712 R.C.S. Paris

Etats financiers consolidés au 31 juillet 2018

Sommaire

I – Etat de la situation financière consolidée.....	2
II – Compte de résultat consolidé.....	3
III – Etat du résultat global.....	3
IV – Etat des flux de trésorerie consolidés.....	4
V – Etats des variations des capitaux propres consolidés	5
VI – Annexe aux états financiers consolidés	6
1. Généralités.....	6
2. Faits marquants	6
3. Principes et méthodes comptables	9
4. Variations de périmètre	20
5. Information sectorielle	21
6. Notes aux états financiers consolidés.....	25
6.1.Notes sur le compte de résultat	25
6.2.Notes sur le bilan	31
6.3.Notes sur l'exposition aux risques.....	43
6.4.Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers	44
6.5.Notes sur l'état des flux de trésorerie	45
6.6.Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels	45
6.7.Parties liées.....	48
6.8.Honoraires des commissaires aux comptes	49
7. Liste des sociétés consolidées.....	50
8. Evénements postérieurs à la clôture.....	51

I – Etat de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros)

Actif	Note	31/07/2018	31/07/2017
Marque	6.2.1	657 600	660 982
Goodwill	6.2.2	171 478	171 478
Immobilisations incorporelles	6.2.3	57 853	58 096
Immobilisations corporelles	6.2.4	19 344	21 720
Autres actifs financiers	6.2.6	13 749	17 921
Actifs d'impôts différés	6.1.8.4	2 780	2 626
Actifs non courants		922 804	932 824
Stocks	6.2.8	28 186	26 192
Créances clients	6.2.9	69 788	83 123
Autres actifs courants	6.2.11.1	94 265	96 267
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.12	37 609	35 326
Actifs destinés à être cédés	6.2.7	2 000	
Actifs courants		231 848	240 908
Total Actif		1 154 653	1 173 732

Passif	Note	31/07/2018	31/07/2017
Capital social	6.2.13	233 532	78 332
Autres réserves		10 943	27 724
Résultat net de l'exercice		-8 021	-959
Autres éléments du résultat global		-39	-285
Total capitaux propres		236 415	104 812
Dettes financières long terme	6.2.16	628 668	745 035
Passifs d'impôt différés	6.1.8.4	126 604	156 076
Avantages du personnel et assimilés	6.2.14	2 009	1 789
Provisions non courantes	6.2.15	4 319	2 750
Autres passifs non courants			912
Passifs non courants		761 601	906 563
Dettes financières court terme	6.2.16	3 534	5 674
Provisions courantes	6.2.15	292	489
Dettes fournisseurs	6.2.10	39 539	43 295
Passif financiers dérivés		533	363
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.3	5 917	6 399
Autres passifs courants	6.2.11.2	106 823	106 138
Passifs courants		156 637	162 357
Total Passif et Capitaux Propres		1 154 653	1 173 732

II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité * (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	380 299	371 170
Coût des achats		-201 165	-192 934
Salaires et charges sociales	6.1.2	-57 398	-57 038
Autres achats et charges externes	6.1.4	-41 013	-42 140
Autres impôts et taxes		-2 516	-2 172
Amortissements et provisions	6.1.5	-12 378	-8 888
Résultat opérationnel courant		65 829	67 998
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-13 508	-11 641
Résultat opérationnel		52 320	56 356
Produits financiers		3 336	2 619
Coût de l'endettement		-74 351	-74 618
Autres charges financières		-2 870	-5 250
Résultat financier	6.1.7	-73 886	-77 249
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		-21 565	-20 893
Produits (charges) d'impôts	6.1.8.2	15 977	20 966
Résultat net des activités poursuivies		-5 589	73
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	5.3	-2 432	-1 032
Résultat net		-8 021	-959
Résultat net par action de base et dilué (en €)	6.1.9	-0,02	-0,01

* Retraité de l'activité Optimil destinée à être cédée. (voir note 5.3)

III – Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 (12 mois)
Résultat net	-8 021	-959
Ecart de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	-2	39
Variation de juste valeur des instruments financiers	-38	
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers	10	
Variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	354	-195
Effet des impôts sur la variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	-74	41
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	250	-115
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-6	79
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	1	-23
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	-4	56
Total des autres éléments du résultat global	245	-58
Résultat global	-7 775	-1 018

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 (12 mois)
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		-8 021	-959
Dotations aux amortissements et provisions		28 623	23 019
Reprises de provisions		-7 881	-13 455
Plus et moins-values de cession	6.1.6	3 540	5 186
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	-17 241	-21 690
Coût de l'endettement financier	6.1.7	74 351	74 623
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		73 372	66 724
Variation de stocks		1 387	-3 381
Variation des créances		1 494	-6 992
Variation des dettes		-2 845	484
Charges et produits constatés d'avance		-416	721
Variation du besoin en fonds de roulement		-380	-9 167
Impôts versés		-3 559	-3 741
Flux net de trésorerie généré par l'activité		69 432	53 816
Opérations d'investissement :			
Décaissement acquisition immobilisations incorporelles	6.2.3.2	-5 054	-8 411
Décaissement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-7 004	-7 176
Encaissement sur cession immobilisations		3 185	3 109
Décaissement acquisition immobilisations financières	6.2.6	-3 683	-4 293
Encaissement sur cession immobilisation financières	6.2.6	3 114	6 010
Acquisition de filiales	4	-1 222	-1 012
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-10 664	-11 773
Opérations de financement :			
Souscription d'emprunts	6.2.16.2	425 277	198
Remboursement d'emprunts	6.2.16.2	-452 534	-18 541
Décaissement autres charges financières		0	-1
Frais sur émission d'emprunts		-5 433	0
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-23 833	-27 392
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-56 523	-45 736
Incidence de la variation des taux de change		0	-11
Variation de trésorerie		2 245	-3 704
Trésorerie à l'ouverture		35 245	38 948
Trésorerie à la clôture	6.5.1	37 490	35 245

V – Etats des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social	Autres réserves (1)	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres au
Capitaux propres au 31/07/2016	146 690 002	146 690	-31 028	-9 606	-226	105 830
Affectation du résultat N-1			-9 606	9 606		
Mouvements sur le capital		-68 358	68 358			
Résultat global de l'exercice				-959	-58	-1 018
Capitaux propres au 31/07/2017	146 690 002	78 332	27 724	-959	-285	104 812
Incidence des changements de méthode comptable (*)			-4 470			-4 470
Capitaux propres au 01/08/2017	146 690 002	78 332	23 254	-959	-285	100 342
Affectation du résultat N-1			-959	959		
Mouvements sur le capital	291 116 001	155 456	-13 144			142 312
Mouvements de périmètre	-480 997	-257	1 793			1 536
Résultat global de l'exercice				-8 021	245	-7 775
Capitaux propres au 31/07/2018	437 325 006	233 532	10 943	-8 021	-39	236 415

(1) Dont composante capitaux propres des obligations convertibles (voir note 6.2.16.3.3)

(*) Application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (voir note 3.1)

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, (« AA » ou « la Société »), est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par LION SENECA Lux 2, et a son siège social au 11 rue d'Argenson à Paris 8^{ème}. Le « Groupe » comprend la société mère qui détient 100% de 3AB OPTIQUE DÉVELOPPEMENT (« 3ABOD ») et ses filiales.

Le conseil d'administration de la société AFFLELOU a arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe clos le 31 juillet 2018 le 15 novembre 2018

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés européens de la Belgique et de la Suisse. Le Groupe a par ailleurs également une présence dans différents pays d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique. L'activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers d'un réseau de franchise et de magasins détenus en propre principalement sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN », « OPTICAL DISCOUNT » et « OPTIMIL ».

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle commercial de franchise. Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des réseaux de franchise (essentiellement redevances de franchise et redevances de communication) et par leurs achats au travers d'une part de services apportés aux fournisseurs des différentes enseignes, et d'autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe détient en propre un réseau de magasins qui a pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans les zones stratégiques et géographiques clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, et (iii) d'assurer la gestion du parc global de magasins, via une activité de portage temporaire des magasins en fin de franchise ou en difficulté, pour assurer leur maintien sous les enseignes du Groupe, en vue d'une reprise ultérieure par de nouveaux franchisés.

Enfin, le Groupe réalise une partie de ses ventes au travers du canal de commerce en ligne, avec notamment les sites afflelou.com, malentille.com, et opticaldiscount.com.

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe comporte 1 497 magasins dont 1 408 points de vente optique et 89 points de vente audio au 31 juillet 2018, contre 1 474 magasins dont 1400 points de vente optique et 74 points de vente audio au 31 juillet 2017.

Le portefeuille des 89 points de vente d'aides auditives est complété par 209 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 298 implantations d'aides auditives, contre 244 implantations au 31 juillet 2017.

Au 31 juillet 2018, le Groupe était implanté dans 17 pays, répartis en trois zones, la France avec 978 points de vente, l'Espagne avec 378 points de vente, et les autres pays représentant 141 points de vente.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 168 magasins d'optique et 2 magasins d'audio au 31 juillet 2018 contre 179 magasins d'optique et 5 magasins d'audio au 31 juillet 2017.

2.2. Refinancement de la dette du groupe

Au cours du mois d'octobre 2017, le Groupe a procédé au refinancement complet de la dette obligataire à haut rendement de 440 millions d'euros (Senior secured Notes de 365 millions d'euros émis par la société 3ABOD et Senior Notes de 75 millions d'euros émis par la société LSF2), via l'émission par la société 3ABOD d'un nouvel emprunt obligataire de haut rendement (Senior secured Notes) d'un montant de 425 millions d'euros.

Cet emprunt obligataire présente des caractéristiques proches de la dette préexistante, émise par 3ABOD. La maturité de la dette est de 6 ans. Elle est scindée en deux tranches, l'une de 250 millions d'euros à taux fixe de 4% l'an, et l'autre de 175 millions d'euros à taux variable de Euribor + 4.125%, contre un taux moyen des emprunts obligataires préexistants de 6% l'an. Les sûretés attachées à cette nouvelle dette sont comparables à celles précédemment en place.

Les obligations à taux fixe peuvent être remboursées de façon anticipée sous certaines conditions incluant des pénalités jusqu'au 1er avril 2022. Les obligations à taux variable peuvent être remboursées de façon anticipée sans pénalité à compter du 1er octobre 2019.

2.3. Opérations intervenues sur le capital et les titres donnant accès au capital du Groupe

Le 13 octobre 2017, le Groupe a remboursé 4.457.633 obligations convertibles pour un montant de 9,0 millions d'euros.

Le 27 décembre 2017, les actionnaires majoritaires, LSL2 et Holding AA & Fils, ont souscrit à une augmentation de capital d'Afflelou SAS pour un prix de souscription total de 21 097 milliers d'euros (prime d'émission incluse) donnant lieu à l'émission de 10.217.127 actions de préférence de catégorie D nouvelles (ADPD), en contrepartie du remboursement partiel à LSL2 et Holding AAOC (cette dernière ayant délégué sa créance à Holding AA & Fils souscriptrice), de 10.217.127 obligations convertibles (OCA) émises par Afflelou SAS.

A cette même date du 27 décembre 2017 (i), le management d'Afflelou a apporté la participation qu'elle détenait dans Tchén Management 1 (TM1) et Tchén Management 2 (TM2) à Tchén Management 3 (TM3), une holding de gestion nouvellement constituée, (ii) TM1 et TM2 ont fusionné avec Afflelou SAS avec effet rétroactif au 1er août 2017, ce qui a généré une réduction de capital de 480.997 actions pour un montant total de 257 milliers d'euros.

Le 28 juin 2018, les actionnaires majoritaires, LSL2 et Holding AA & Fils, ont souscrit à une augmentation de capital d'Afflelou SAS pour un prix de souscription total de 149.999 milliers d'euros sans prime d'émission par émission de 280.898.875 actions ordinaires (AO), en contrepartie du remboursement partiel à LSL2 et Holding AA OC (cette dernière ayant délégué sa créance à Holding AA & Fils souscriptrice) de 68.063.795 obligations convertibles (OCA) émises par Afflelou SAS.

A cette même date 1.795.513 actions de préférence de catégorie D (ADPD) ont été converties en 1.795.513 actions de préférence de catégorie E de la société Afflelou SAS. Les actions de préférences de catégorie E sont décrites au paragraphe 1.1.1.

Le 30 juin 2018 la Société Afflelou SAS a émis 16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU en substitution des BSA Mezzanine LSF2 non exercés à la date du 30 juin 2018, date de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la Société LSF2 par la Société Afflelou SAS. Sur les 16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU émis, 6.596.000 tranche A BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 6.596.000 actions ordinaires de la Société AFFLELOU SAS sous réserve d'éventuels ajustements et 9.520.000 Tranche B BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 9.520.000 actions ordinaires, sous réserve d'éventuels ajustement.

2.4. Participation dans le groupe portugais Optivisao

Le Groupe détient une participation de 29,77 % du capital de la société OPTIVISAO, une enseigne en franchise, parmi les leaders du secteur optique au Portugal.

Au cours de l'exercice précédent, certains investisseurs ont cédé leur participation représentant 59,42 % du capital à la société BRODHEIM.

Le Groupe a contesté les conditions de ces cessions, pour lesquelles il n'a pas pu faire valoir son droit de préemption.

A ce titre, le Groupe a constitué un séquestre auprès de l'Etat portugais, en vue de garantir le règlement des titres dans le cas où la conclusion du litige lui serait favorable, et permettrait l'acquisition d'une partie des titres repris par BRODHEIM, représentant 38,74%.

Les discussions entamées avec l'actionnaire majoritaire BRODHEIM en vue de trouver une issue amiable au différend qui oppose AFFLELOU à ce dernier, se sont poursuivies au cours de l'exercice et devraient conduire prochainement à la conclusion d'un protocole d'accord par lequel AFFLELOU céderait sa participation au sein d'OPTIVISAO à BRODHEIM. La conclusion de ce protocole permettrait de mettre fin à l'instance judiciaire en cours et de recouvrer ainsi les montants séquestrés dans le cadre de cette instance. (voir note 6.2.7)

2.5. Nomination à la tête du Groupe de Monsieur Didier PASCUAL

En date du 4 février 2018, le Groupe a annoncé la nomination de Monsieur Didier PASCUAL, en qualité de Président Directeur Général du Groupe, en remplacement de LJV Capital représenté par Monsieur Frédéric POUX.

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Référentiel et textes appliqués

Les comptes consolidés du Groupe au 31 juillet 2018 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS IC (IFRS Interpretation Committee), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à l'exercice présenté et sont consultables sur le site Internet de la Commission européenne (disponibles sur <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/>)

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des comptes consolidés clos au 31 juillet 2017, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables aux états financiers ouverts à compter du 1er août 2017 :

Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1er août 2017 :

- Amendements IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir – Information liée aux activités de financement » ;
- Amendements IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » ;
- Améliorations annuelles, Cycle 2014-2016.

Ces normes et amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 juillet 2018.

Normes, interprétations et amendements aux normes appliqués par anticipation à compter du 1er août 2017 :

- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.
Le Groupe applique par anticipation la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » depuis le 1er août 2017. La transition a été effectuée selon la méthode rétrospective simplifiée, sans retraitement de l'information comparative.
Cette norme constitue la nouvelle norme unifiée concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplace notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires » précédemment appliquée par le Groupe.

En vue de la transition à IFRS 15, le Groupe a tout d'abord procédé à une analyse qualitative et quantitative des principaux sujets pouvant impacter les états financiers. Les conclusions de cette analyse et les impacts sur les états financiers au 31 juillet 2018 sont les suivants (en milliers d'euros) :

- Le principal impact porte sur les modalités de reconnaissance des ventes de produits griffés Afflelou par l'intermédiaire d'un prestataire de services. L'impact sur les capitaux propres d'ouverture est de -4 470 milliers d'euros.
- L'impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice est de 119 milliers d'euros inférieur par rapport à ce qu'il aurait été en application d'IAS 18.

Le Groupe a également analysé la nature des flux et de ses relations avec les franchisés, notamment dans le cadre de son activité de centrale d'achats. Compte tenu des relations contractuelles avec les fournisseurs d'une part, et les franchisés d'autre part, le Groupe a conclu qu'il agissait pour son compte propre dans ces transactions et que les transactions d'achats et de ventes devaient être reconnues pour leur montant brut, sans changement par rapport au traitement actuel.

Normes, interprétations et amendements aux normes publiés par IASB et homologués ou en cours d'homologation par l'Union Européenne, dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 juillet 2018 :

➤ IFRS 9 : Instruments financiers.

La norme IFRS 9 entrera en vigueur dans les états financiers ouverts à compter du 1^{er} août 2018.

Le Groupe appliquera IFRS 9 à partir du 1^{er} août 2018 de façon rétrospective avec un rattrapage cumulatif des impacts sur les capitaux propres à la date de première application et sans retraitement de l'information comparative.

Sur la base des travaux préliminaires réalisés à date, le Groupe ne s'attend pas à des impacts significatifs.

➤ IFRS 16 : Contrats de location.

La norme IFRS 16 rentrera en vigueur dans les états financiers ouverts à compter du 1^{er} août 2019. Cette norme, qui remplacera la norme IAS 17 et ses interprétations, va conduire à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement).

Le Groupe a démarré les travaux de détermination des impacts de cette norme sur ses états financiers mais n'est pas encore en mesure de fournir une information quantitative sur ces impacts. Les principales typologies de contrats concernés sont les locations immobilières. Le choix de la méthode de transition sera réalisé à l'issue des travaux en cours.

- Amendements IFRS 2 « Classification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, Cycle 2015-2017 ;
- Amendements IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée ces normes et interprétations.

L'impact de l'application de ces amendements et interprétations sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

3.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle.

3.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

3.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées.

3.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ».

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

3.3. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques) et l'évaluation des provisions. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 3.7 et 6.2.3.3	Tests de dépréciation des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UGT Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 3.12 et 6.2.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Notes 3.18.2 et 6.1.8.4	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles

3.4. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

3.4.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 3.11. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

3.4.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise de l'environnement économique dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Ecart de conversion ».

3.5. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent.

Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 1 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

Enfin, les droits au bail et assimilés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation (Note 3.7).

3.6. Immobilisations corporelles

3.6.1. Evaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

3.6.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique en crédit-bail	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	5 ans	Linéaire

3.7. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérerait plus pertinente.

3.8. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs (ou groupe destinés à être cédés) sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenus en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est une composante des activités du Groupe qui :

- représente une activité ou zone géographique distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une activité ou zone géographique distinctes,
- est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente

Le classement comme activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée a lieu à la date de cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

3.9. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition ou met des actifs à disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 « *Contrats de location* » afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

➤ Côté preneur

- Location-financement : lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux et fait l'objet d'un amortissement sur la durée du contrat.
- Location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

➤ Côté bailleur

Les contrats de location gérance signés par le Groupe avec ses franchisés sont tous des contrats de location simple. Les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des contrats.

3.10. Autres actifs et passifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

1. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur et le coût amorti sont assimilés au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Cette catégorie recouvre les crédits vendeurs octroyés à des franchisés ayant acquis des points de vente auprès du Groupe et des dépôts de garantie auprès des bailleurs du Groupe. En ce qui concerne les crédits vendeurs, leur coût amorti est égal au nominal, en l'absence de frais significatifs liés à leur mise en œuvre. Ces crédits peuvent être remboursés par anticipation au gré des franchisés (soit par refinancement auprès de leur partenaire bancaire, soit sur ressources propres). Les créances rattachées à des participations, les dépôts et cautionnements, les prêts et créances courantes et les créances commerciales sont également incluses dans cette catégorie et sont classées en « Autres actifs financiers » courants ou non-courants et, dans le poste « Clients ».

2. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables.

3.11. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est appliquée si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à leurs justes valeurs. La part efficace est comptabilisée dans le résultat global et la part inefficace est comptabilisée en résultat net.

3.12. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de notre activité de centrale d'achat), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers). Les stocks au bilan peuvent intégrer, le cas échéant, des magasins détenus de manière temporaire en marchand de biens.

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré. Les stocks font l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- 20% pour les produits de plus d'un an
- 40% pour les produits de plus de deux ans
- 80% pour les produits de plus de trois ans
- 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

3.13. Autres actifs et passifs courants

3.13.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ». Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable. Les Autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

3.13.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux et aux dépenses de communication et sponsoring sont inscrites au bilan au coût amorti. Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

3.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée au bilan diminuée des découverts bancaires.

3.15. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

3.16. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

3.17. Dettes financières

3.17.1. Emprunts et autres passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39 « *Instruments financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de

l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 3.10 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

3.17.2. Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « *Instruments financiers : information à fournir et présentation* ». La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux du marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission et du rang de subordination) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements attendus sur la durée de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de la partie de l'emprunt inscrite en dette financière.

3.18. Impôts

3.18.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat global consolidé.

3.18.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.19. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

3.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

- Les revenus sur ventes réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés ; les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. La reconnaissance du chiffre d'affaire se fait au rythme de transfert du contrôle du service sur la durée du contrat de franchise ; les produits tirés des redevances en fonction des ventes sont comptabilisés à la date à laquelle la vente sous-jacente se réalise.
- Les revenus sur achats réseaux comprennent : les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe ; les ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU sont comptabilisés à la date du transfert du contrôle aux distributeurs exclusifs et aux franchisés ; et les commissions de référencement, de ducroire, de distribution aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des ventes.
- Les revenus des magasins détenus en propre comprennent : les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU », « OPTICAL DISCOUNT », et les ventes résultant de l'activité d'aide auditive « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN ». Le chiffre d'affaires est reconnu à la date du transfert du contrôle.

Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net de la garantie et des remises accordées.

3.21. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- Le coût d'achat des montures
- Le coût d'achat des verres
- Le coût d'achat des lentilles
- Le coût d'achat des accessoires et autres marchandises
- La variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus
- Le coût des achats de communication

3.22. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels ». Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation (acquisition ou cession) ;
- les litiges majeurs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant, constituent les autres produits et charges opérationnels non courants qui, en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du groupe et correspondant à des événements majeurs, limités et inhabituels.

3.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

4. Variations de périmètre

4.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2018

Le Groupe a acquis deux sociétés espagnoles (Selene Vision SL et Anta Socuellamos SL) gérant chacune un point de vente. Ces acquisitions n'ont pas eu d'impact significatif sur les présents états financiers consolidés qui sont par conséquent comparables aux états financiers des exercices précédents.

Le 31 janvier 2018, le Groupe a également acquis trois sociétés françaises, dont deux sont déjà exploitées par un franchisé dans le cadre d'un contrat de gestion locative (Academie Vision et Groupe Optique Méditerranée) et une en tant que succursale (Cathare Optique).

4.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2017

La principale variation du périmètre de consolidation du Groupe correspond à la création de la société DIGITAL EYEWEAR fin Septembre 2016 suite à l'acquisition de deux marques de pure-players : Happyview.fr et Malentille.com.

2

5. Information sectorielle

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels géographiques

Le Groupe organise son information sectorielle selon la distinction géographique « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement, des magasins détenus en propre, et une activité de master-franchise audio. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du reporting interne qui sont revues par le Président Directeur Général, qui au sens d'IFRS 8 constitue le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la dernière section de cette Note et font l'objet d'une réconciliation avec le Résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du groupe par zone géographique, deux sociétés se classent naturellement dans la zone « Autres pays » :

- Notre société de négoce de montures exclusives domiciliée en suisse (AAB)
- Notre société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui potte des contrats de référencement pour l'ensemble du groupe.

L'activité de négoce et le contrat de référencement impactent l'ensemble du groupe. Le lieu géographique où ils se trouvent juridiquement ne détermine pas forcément d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir, sur l'ensemble des trois zones, les résultats de cette activité de négoce et de ce contrat de référencement et utilise les clés d'allocations suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine d'achat des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives livrées sur l'exercice
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés

Le principal décideur opérationnel ne revoit pas d'informations concernant les actifs et passifs du Groupe.

Aucun client ne représente plus de 10 % du Chiffre d'affaires du Groupe.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est présente dans la Note 1.2, la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en note 3.20 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité * (12 mois)
France	287 360	278 717
Espagne	79 283	80 021
Autres pays	13 656	12 432
Chiffre d'affaires	380 299	371 170
France	67 325	66 302
Espagne	10 331	10 806
Autres pays	1 371	1 055
EBITDA ajusté	79 027	78 163
France	-8 949	-7 116
Espagne	-2 665	-2 152
Autres pays	-764	380
Amortissements et dépréciations	-12 378	-8 888
France	58 701	59 164
Espagne	7 605	8 479
Autres pays	593	1 436
EBIT ajusté	66 899	69 079
France	777 139	775 405
Espagne	111 505	119 263
Autres pays	17 630	17 609
Immobilisations corporelles et incorporelles	906 274	912 277

* Retraité de l'activité Optimil destinée à être cédée (voir note 5.3)

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le Résultat opérationnel courant

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant : les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, et les management fees des actionnaires. Il est calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité * (12 mois)
Résultat opérationnel courant	65 829	67 998
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 697	2 126
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 329	6 019
Variation des provisions clients et stocks	3 101	941
Management fees de l'actionnaire	1 071	1 081
EBITDA ajusté	79 027	78 163

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees de l'actionnaire. Il est calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité * (12 mois)
Résultat opérationnel courant	65 829	67 998
Management fees de l'actionnaire	1 071	1 081
EBIT ajusté	66 899	69 079

5.3. Activité destinée à être cédée

La direction s'est engagée dans un plan de vente de l'intégralité de l'activité Optimil au cours de l'exercice clôturant au 31 juillet 2018 dans le cadre d'une décision stratégique de recentrer le Groupe sur ses domaines de compétences clés.

L'activité Optimil n'a pas été auparavant classée comme une activité destinée à être cédée. Le compte de résultat a été retraité afin de présenter cette activité séparément des activités poursuivies.

Par ailleurs, les titres de la société Optivisao sont classés en actifs destinés à être cédés sans impact sur le compte de résultat. (voir note 6.2.7)

5.3.1. Impact de l'activité destinée à être cédée sur le compte de résultat au 31 juillet 2017

(en milliers d'euros)	31/07/2017 publié (12 mois)	Activité destinée à être cédée	31/07/2017 retraité (12 mois)
Chiffre d'affaires	372 822	1 652	371 170
Coût des achats	-194 153	-1 219	-192 934
Salaires et charges sociales	-57 630	-592	-57 038
Autres achats et charges externes	-42 476	-336	-42 140
Autres impôts et taxes	-2 188	-17	-2 172
Amortissements et provisions	-8 920	-32	-8 888
Résultat opérationnel courant	67 454	-544	67 998
Autres éléments opérationnels non courants	-12 788	-1 147	-11 641
Résultat opérationnel	54 666	-1 691	56 356
Produits financiers	2 619	0	2 619
Coût de l'endettement	-74 623	-6	-74 618
Autres charges financières	-5 310	-60	-5 250
Résultat financier	-77 314	-65	-77 249
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	-22 649	-1 756	-20 893
Produits (charges) d'impôts	21 690	724	20 966
Résultat net des activités poursuivies	-959	-1 032	73
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées			-1 032
Résultat net	-959	-1 032	-959

5.3.2. Résultat net de l'activité destinée à être cédée

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	714	1 652
Coût des achats	-480	-1 219
Salaires et charges sociales	-342	-592
Autres achats et charges externes	-260	-336
Autres impôts et taxes	-7	-17
Amortissements et provisions	-669	-32
Résultat opérationnel courant	-1 045	-544
Autres éléments opérationnels non courants	-2 418	-1 147
Résultat opérationnel	-3 463	-1 691
Produits financiers		0
Coût de l'endettement		-6
Autres charges financières	-233	-60
Résultat financier	-233	-65
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	-3 696	-1 756
Produits (charges) d'impôts	1 264	724
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	-2 432	-1 032

5.3.3. Impact de l'activité destinée à être cédée sur l'indicateur suivi par le management

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	-1 045	-544
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	25	17
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	13	15
Variation des provisions clients et stocks	631	0
EBITDA ajusté	-376	-512

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

Les montants présentés au compte de résultat au 31 juillet 2017 sont retraités de l'activité Optimil destinée à être cédée (voir note 5.3).

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	93 002	90 994
Revenus sur achats réseaux	174 111	162 730
Revenus des magasins détenus en propre	113 186	117 445
Chiffre d'affaires Groupe	380 299	371 170

Suite à l'application d'IFRS 15 en 2018, le chiffre d'affaires est de 119 milliers d'euros inférieur par rapport à ce qu'il aurait été en application d'IAS 18.

La décomposition du chiffre d'affaires par produit est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Revenus optiques	372 847	364 312
Revenus audio	7 452	6 858
Chiffre d'affaires Groupe	380 299	371 170

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Salaires	-40 955	-40 735
Charges sociales	-16 684	-16 610
Crédit d'Impôt Recherche	258	453
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	997	1 023
Participation des salariés	-1 014	-1 169
Salaires et charges sociales	-57 398	-57 038

- Le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté en diminution des charges pour un montant de 389 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018 dont 258 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 131 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges. Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017, la diminution de charges est de 683 milliers d'euros, dont 453 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 230 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes.
- Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est présenté en diminution des charges de personnel pour un montant de 997 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018 et de 1 023 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité (12 mois)
France	691	722
Espagne	575	638
Autres pays	45	48
Effectif inscrit	1 311	1 408

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité (12 mois)
Frais de location et charges associées	-19 418	-19 669
Sous-traitance, honoraires et services divers	-11 635	-11 890
Charges d'entretien et réparation	-3 032	-2 808
Autres achats	-6 928	-7 773
Autres achats et charges externes	-41 013	-42 140

6.1.5. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-2 697	-2 126
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-6 329	-6 019
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	-3 101	-940
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	-215	-36
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	-36	233
Amortissements et provisions	-12 378	-8 888

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité (12 mois)
Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés	-3 452	-4 718
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs	-5 082	604
Dotations/Reprises pour risques et charges non courantes	-1 321	1 281
Autres	-3 654	-8 808
Autres éléments opérationnels non courants	-13 508	-11 641

Le poste plus (moins) values des éléments d'actifs cédés comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés de LOA et AAO constatés sur cette période et les impacts des fermetures de magasins.

Le poste de dotations et reprises aux provisions pour dépréciation d'actifs comprend principalement les dépréciations des droits au bail et assimilés constatées sur la période (voir Note 6.2.5) ainsi que les dépréciations de Goodwill (voir Note 6.2.2).

- Au 31 juillet 2018, ce poste comprend également une dépréciation de la marque HAPPYVIEW de 1 400 milliers d'euros.
- Au 31 juillet 2017, ce poste comprend également la reprise de provision de 1 079 milliers d'euros liée au passage en perte de créances relatives à des anciens franchisés (cf. ci-après, détail du poste Autres).

Le poste de dotations et reprises pour risques et charges non courantes comprend notamment :

- pour l'exercice clos au 31 juillet 2018, une provision Optical Finance pour litige TVA avec l'administration fiscale de 1 486 milliers d'euros (voir note 6.6.3) ; la reprise nette de provisions pour locaux inoccupés pour 243 milliers d'euros
- pour l'exercice clos au 31 juillet 2017, principalement la reprise nette de provisions pour locaux inoccupés pour 296 milliers d'euros et la reprise nette de provisions, non utilisée, consécutives au dénouement favorable d'un litige avec un ancien franchisé pour 948 milliers, compte tenu de son antériorité et de son caractère significatif.

Le poste Autres comprend principalement :

- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018 : des frais liés au projet High Yield non finalisé pour 2 531 milliers d'euros ;
- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017 : des frais liés au projet d'IPO non finalisé pour 5 548 milliers d'euros ; le passage en pertes de créances relatives à des anciens franchisés, suite à leur liquidation compte tenu de leur antériorité et de leur caractère significatif prises individuellement, pour 829 milliers d'euros ; une charge nette de 468 milliers d'euros au titre des compléments de prix des dirigeants d'Optical Finance qui se décompose en une charge de 1 000 milliers d'euros au titre du premier complément de prix, et un ajustement à la baisse de 532 milliers d'euros du complément prix N°2 suite à la revue des perspectives de performance d'Optical Finance au 31 juillet 2018 ; 379 milliers d'euros de loyers pour surface inoccupées.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	373	339
Autres produits financiers	668	677
Reprises sur provisions financières	2 295	1 603
Produits financiers	3 336	2 619
Intérêts sur obligations convertibles	-49 338	-44 889
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-24 239	-28 815
Autres charges financières	-774	-915
Coût de l'endettement financier brut	-74 351	-74 618
Dotations et provisions financières	-1 539	-2 992
Charges financières diverses	-1 332	-2 258
Charges financières	-77 222	-79 868
Résultat financier	-73 886	-77 249

Les produits financiers de 3 336 milliers d'euros au 31 juillet 2018 sont principalement liés aux intérêts des crédits vendeurs, aux frais de dossier et intérêts des avances aux franchisés, ainsi qu'aux gains de change. Au 31 juillet 2017, les produits financiers s'élèvent à 2 619 milliers d'euros et sont de même nature.

Les charges financières diverses de 1 332 milliers d'euros au 31 juillet 2018 sont principalement liées aux pertes de change. Au 31 juillet 2017, les charges financières diverses s'élèvent à 2 258 milliers d'euros et sont de même nature.

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
	(12 mois)	retraité (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-74 351	-74 618
Charges d'intérêts capitalisées	49 338	44 889
Intérêts courus non échus	1 180	2 338
Intérêts financiers nets versés	-23 833	-27 392

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : 3ABOD, ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA (ex FP2A), LSFA et DIGITAL EYEWEAR. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. La société mère conserve ces économies d'impôt. En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constitué par ALAIN AFFLELOU ESPANA, AAO OPTICO, AA LATAM, OPTICAL FINANCE ESPANA, ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2018 (12 mois)	31/07/2017 retraité (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	-21 565	-20 893
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impôt Groupe théorique	7 425	7 193
Effet des différences de taux	519	2 728
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-692	-925
Effet report variable	15 851	27 983
Intérêts excédentaires	-5 857	-3 475
Autres différences permanentes	-290	-11 688
CVAE	-1 114	-1 086
Crédits d'impôt	134	235
Charges d'impôts effectivement constatées (1)	15 977	20 966
dont impôt exigible	-3 712	-4 370
dont impôt différé	19 688	25 336
Taux d'impôt effectif moyen	74,08%	100,35%

(1) Les charges d'impôts effectivement constatées ont été retraité en 2018 et 2017 des charges d'impôts des activités à être cédées pour respectivement 1 264 milliers d'euros et 724 milliers d'euros.

6.1.8.3. Impôts exigibles

(en milliers d'euros)	01/08/2017 (12 mois)	Insidence résultat	Flux de trésorerie BFR	Variation de périmètre et de change	31/07/2018 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	5 835	0	31	177	6 043
Dettes d'impôts exigibles	6 399	18	184	-684	5 917
Impôts exigibles	563	18	153	-860	-126

6.1.8.4. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2017	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Mvts de périmètre	Autres mvts	31/07/2018
Reports déficitaires	62 357	-3 070				59 287
Frais d'acquisition de titres	2 601	-241		-93		2 266
Provisions pour retraite	530	-206	11	-13		322
Participation des salariés	412	-98				314
Instruments financiers	-26 418	2 278			10 032	-14 108
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles (1)	-197 999	20 263	-10	-266		-178 011
Provisions réglementées	-5 152	519		93		-4 540
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8 471	-54				8 417
Autres différences temporelles	1 748	1 560	-65	-164	-852	2 228
Impôts différés nets	-153 450	20 953	-63	-443	9 180	-123 824
Présentation bilancielle :						
Actifs d'impôts différés	2 626	-8 290	-73	-657	9 174	2 780
Passifs d'impôts différés	-156 076	29 243	10	214	6	-126 603

(1) La mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- Lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

A la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2018		31/07/2017	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale	21 127	5 457	21 128	6 110
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	5 891	2 028	4 581	1 325
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	5 229	1 307	5 301	1 484
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	2 613	549	2 348	493
Déficits fiscaux de la société d'autres pays	869	168	554	92
Total	35 730	9 509	33 912	9 504

Les pertes de l'intégration fiscale française comprenant AFFLELOU, AAFR, 3ABOD, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA, LSFA et DIGITAL EYEWEAR peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes avant l'intégration fiscale de l'opticien Afflelou (LOA) et DIGITAL EYEWEAR, peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale de F2L, ACADEMIE VISION, GROUPE OPTICAL MEDITERANEE et CATHARE OPTIQUE peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises ne sont imputables au titre d'un exercice qu'à hauteur de 1 million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice au titre duquel les déficits sont imputés excédant ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite de 1 million d'euros.

Au Portugal, les pertes d'AAP générées entre 2010 et 2013 ont un délai d'utilisation de 5 ans. Depuis 2014, les pertes générées ont un délai d'utilisation de 12 ans. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2012, le montant des pertes imputables au titre d'un exercice est limité à 75% du revenu imposable de cet exercice.

Les pertes des sociétés espagnoles ne sont reportables en avant que pour une période de 18 ans. Suite à l'absorption des sociétés Ankasur Opticos, Usera Opticos et Optica UFE par AAO, les déficits non utilisés ont été perdus.

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent : d'une part, aux actions accordées dans le cadre des obligations convertibles émises lors du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des obligations convertibles en actions (OCA), soit potentiellement 116.368.571 actions, des obligations convertibles en actions à droit préférentiel (OC ADPD), soit potentiellement 711.895 actions ; d'autre part, aux actions accordées, qui comprennent des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A, soit potentiellement 6.596.000 actions, et des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B, soit potentiellement 9 520.000 actions.

Les instruments émis par le Groupe n'ont eu aucun effet dilutif sur les exercices 2017 et 2018. Le nombre maximum d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 133.196.466 actions.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Marques

Au 31 juillet 2018, la valeur totale des marques s'élève à 657 600 milliers d'euros contre 660 982 milliers d'euros au 31 juillet 2017.

(en milliers d'euros)	31/07/2018			31/07/2017		
	Brut	Dépreciation	Valeur nette	Brut	Dépreciation	Valeur nette
Alain Afflelou	650 000		650 000	650 000		650 000
Optical Discount	5 600		5 600	5 600		5 600
HappyView	1 400	-1 400		1 400		1 400
Malentille.com	2 000		2 000	2 000		2 000
Optimil	4 255	-4 255		4 255	-2 273	1 982
Total	663 255	-5 655	657 600	663 255	-2 273	660 982

Le Groupe a fait l'objet de deux rachats successifs depuis sa sortie de la cote en 2007, avec un dernier rachat en date du 17 juillet 2012 par Lion Seneca Lux 2 (LSL2) via sa filiale holding LSF1 (aujourd'hui dénommée AFFLELOU) ayant entraîné la valorisation de la marque Alain Afflelou à 650 millions d'euros, dans le cadre de la comptabilisation de la prise de contrôle en application d'IFRS 3.

La marque HappyView a fait l'objet d'une dépréciation en raison des pertes d'exploitations qu'elle génère, et des perspectives limitées du site de ventes en ligne. Le Groupe a entamé une révision de sa stratégie sur l'e-commerce, visant à capitaliser sur la marque enseigne principale, en utilisant les compétences et expériences acquises auprès de malentille.com et happyview.fr. Au titre de cette stratégie, la marque HappyView pourrait être abandonnée, au profit d'Alain Afflelou et du site internet à la marque enseigne, ce qui justifie la dépréciation totale de la marque Happyview.fr. Le groupe a par ailleurs engagé des discussions pour se désengager du bail à usage commercial et à usage de bureaux situé rue Magenta à Paris. Au 31 juillet 2018, le loyer résiduel restant dû pour ces locaux est de 0,5 m€.

Le développement d'Optimil, pour porter la stratégie du groupe sur le segment du premier prix en Espagne n'a pas apporté les résultats attendus. L'objectif d'intégration rapide du réseau au sein du groupe a entraîné une forte réduction du parc de magasins, et la mise en œuvre des services proposés par le Groupe aux franchisés s'est avérée dans le même temps difficile, sur une population d'opticiens demeurés culturellement très indépendants. Courant 2018, le Groupe a pris la décision de revendre cette activité, devenue déficitaire depuis sa reprise. Les négociations avancées avec un potentiel repreneur portent sur une valeur de 1€ qui justifie la dépréciation complète de la marque au sein des actifs du Groupe.

6.2.2. Goodwill

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Augmentations	Autres mouvements	31/07/2018
Valeur brute	172 426	1 098		173 523
Dépréciations cumulées	-948	-1 098		-2 045
Valeur nette	171 478			171 478

L'augmentation de la valeur brute de 1 098 milliers d'euros correspond aux Goodwill constatés suite à des rachats de fonds de commerce pour 715 milliers d'euros en Espagne et 383 milliers d'euros en France. Ces Goodwill ont été entièrement dépréciés sur l'exercice.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2018			31/07/2017		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	5 849	-150	5 699	4 866	-105	4 761
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	59 956	-27 064	32 891	58 351	-27 721	30 630
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	28 766	-13 984	14 782	30 859	-12 415	18 444
Concessions, brevets	13 201	-9 574	3 627	11 774	-7 593	4 181
Autres immobilisations incorporelles	989	-135	853	216	-135	81
Total	108 761	-50 908	57 853	106 066	-47 970	58 096

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2018
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	4 866		-135		1 118	5 849
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	58 351	1 800	-2 097	1 902	0	59 956
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	30 859		-2 465		371	28 766
Concessions, brevets	11 774	2 340	-1 426	158	355	13 201
Autres immobilisations incorporelles	216	914		-141		989
Total	106 066	5 054	-6 122	1 918	1 845	108 761

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 5 054 milliers d'euros dont 1 800 milliers d'euros de droits au bail et assimilés et 2 340 milliers d'euros de concessions et brevets investis en France et en Espagne. Les « Droits au bail et assimilés – Franchiseur » comprennent le droit au bail et assimilés du magasin des Champs Elysées Paris 8ème détenu par AAFR ainsi que des droits au bail et assimilés détenus directement par AAE et AAP.

Les autres mouvements sur le périmètre LOA de 1 902 milliers d'euros correspondent au reclassement en immobilisation de deux magasins achetés en marchands de bien et constatés dans les stocks.

6.2.3.3. Dépréciation et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2018
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	-105	-64	90	-70		-150
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	-27 721	-781	1 437			-27 064
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	-12 415	-2 888	1 391		-72	-13 984
Concessions, brevets	-7 593	-2 864	1 003	-14	-106	-9 574
Autres immo. Incorp et en cours	-135					-135
Total	-47 970	-6 597	3 921	-84	-178	-50 908

6.2.4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/07/2018			31/07/2017		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97		97	-97	
Matériel et outillage industriel	27 270	-19 688	7 582	28 425	-17 751	10 674
Matériel technique en crédit-bail	844	-800	44	776	-517	259
Autres immobilisations corporelles	29 510	-18 010	11 501	26 953	-16 259	10 693
Immobilisations en cours	218		218	95		95
Total	57 939	-38 595	19 344	56 345	-34 625	21 720

6.2.4.1. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2018
Constructions	97					97
Matériel et outillage industriel	28 425	1 287	-2 977	80	455	27 270
Matériel technique en crédit-bail	776	68				844
Autres immobilisations corporelles	26 953	5 448	-3 658	265	502	29 510
Immobilisations en cours	95	201		-78		218
Total brut	56 345	7 004	-6 634	267	957	57 939

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 7 004 milliers d'euros répartis pour 5 346 milliers d'euros en France, 1 195 milliers d'euros en Espagne et 463 milliers d'euros dans les Autres Pays. Les acquisitions sont liées à des aménagements de magasins succursalistes et à des acquisitions de magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent essentiellement les actifs des magasins cédés par les pôles succursalistes sur la période.

6.2.4.2. Amortissements et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2018
Constructions	-97					-97
Matériel et outillage industriel	-17 751	-3 234	1 422	93	-218	-19 688
Matériel technique en crédit-bail	-517	-283				-800
Autres immobilisations corporelles	-16 259	-3 800	2 374	9	-332	-18 010
Immobilisations en cours						
Total	-34 625	-7 318	3 795	102	-551	-38 595

6.2.5. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

6.2.5.1. Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les droits au bail et assimilés des magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill. Les magasins détenus en propre constituent un premier niveau d'UGT actif et les secteurs opérationnels un niveau d'UGT goodwill.

Un test de dépréciation des droits au bail et assimilés est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. correspondant aux conditions potentielles de marché.

En 2016, le goodwill d'origine a été affecté, suite au changement du reporting interne du Groupe, aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque Alain Afflelou ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques OPTICAL DISCOUNT, Happyview et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ». La marque OPTIMIL a été allouée au segment opérationnel « Espagne ».

6.2.5.2. Modalités de mise en œuvre des tests – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme, approuvés par le Conseil d'Administration. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan à cinq ans établi par le Groupe, les principales hypothèses utilisées au 31 juillet 2018 et au 31 juillet 2017 sont un taux de croissance perpétuel de 1,5 % et un taux d'actualisation de 7,5 % (sauf pour l'UGT Espagne, un taux d'actualisation de 8 % a été utilisé).

6.2.5.3. Résultats des tests de dépréciation

6.2.5.3.1. Tests de dépréciation des droits au bail et assimilés réalisés en 2017 et 2018

Les droits au bail et assimilés détenus par les sociétés LOA et AAO ont été testés au 31 juillet 2017 et 2018. Des pertes de valeurs ont été constatées sur ces actifs pour respectivement 4 296 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 3 598 milliers d'euros au 31 juillet 2017, ainsi que des reprises pour 2 053 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 3 497 milliers d'euros au 31 juillet 2017.

6.2.5.3.2. Tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2018

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2018 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Une dépréciation de 3 382 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 juillet 2018 correspondant aux marques Optimil et Happyview. Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2018, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 48 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 7 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2018. Par ailleurs, les tableaux ci-après présentent l'incidence potentielle sur la charge de l'exercice 2018 d'une variation à la hausse ou à la baisse du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2018 :

Pour l'UGT France :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

Pour l'UGT Espagne :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-
	9,0%	-4 184	-116	-	-	-

Pour l'UGT Autres Pays :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

6.2.6. Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2018
Actifs disponibles à la vente	1 718			-1 718		0
Prêts	12 215	1 838	-1 364	-2 685	-796	9 209
Autres immobilisations financières	7 234	1 845	-1 751	-13	-284	7 032
Total Brut	21 168	3 683	-3 114	-4 416	-1 080	16 242
Dépréciations	-3 247	-1 500	2 261	0	-6	-2 492
Total Net	17 921	2 183	-853	-4 416	-1 086	13 749

Les actifs disponibles à la vente de 1 718 milliers d'euros correspondent aux titres de participation de la société Optivisao. La juste valeur utilisée par le Groupe pour la valorisation des titres de participation de la société Optivisao est basée sur le prix des dernières transactions connues. La variation de juste valeur au cours de l'exercice est de 354 milliers d'euros. Au 31 juillet 2018, ces titres de participation ont été reclassés en actifs destinés à être cédés.

Les titres de participation de la société Optivisao ne sont pas consolidés par la méthode de la mise en équivalence, le Groupe n'étant pas en position d'avoir une influence notable sur cette société, selon IAS 28.6. Le Groupe ne dispose pas de représentation dans les organes d'administration de la société et ne dispose d'aucun autre moyen pour influencer la stratégie et la gestion des activités de cette entité.

Les autres mouvements de prêts correspondent principalement au remboursement du prêt Master Loan Agreement entre le Groupe et son actionnaire pour 2 588 milliers d'euros.

Les variations en acquisitions et cessions comprennent des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne.

Les autres immobilisations financières sont essentiellement des dépôts de garantie.

6.2.7. Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés pour 2 000 milliers d'euros au 31 juillet 2018 correspondent aux titres de la société OPTIVISAO qui étaient classés en actifs financiers au 31 juillet 2017.

La direction s'est engagée dans un plan de cession des titres de participation de la société OPTIVISAO. Un accord est en cours de finalisation avec l'actionnaire majoritaire.

6.2.8. Stocks

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Activité succursale	15 434	17 708
Activité négoce	14 752	8 763
Autres	1 416	1 931
Total des stocks de marchandises	31 602	28 401
Provisions	-3 416	-2 210
Total Net	28 186	26 192

L'augmentation de l'activité négoce est liée à l'application d'IFRS 15 pour 5 894 milliers d'euros.

Le poste activité succursale intègre un stock de marchand de biens pour 761 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 2 148 milliers d'euros au 31 juillet 2017.

6.2.9. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Redevances de franchise et de communication	51 057	53 315
Commissions de référencement, ducroire et distribution	8 455	10 039
Ventes de produits exclusifs	9 665	17 700
Activité succursaliste	8 834	8 676
Autres créances	2 140	1 896
Total Brut	80 151	91 626
Provisions	-10 363	-8 503
Total Net	69 788	83 123

La diminution des créances relatives aux produits exclusifs est liée à l'application d'IFRS 15 pour 12 460 milliers d'euros.

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Total Brut	80 151	91 626
Non échues	48 973	51 763
- 30 jours	3 829	5 751
de 30 jours à 60 jours	2 988	3 430
de 60 jours à 90 jours	1 718	2 662
+ de 90 jours	22 643	28 020

6.2.10. Dettes fournisseurs

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Total Brut	39 539	43 295
Non échues	38 167	38 158
- 30 jours	410	1 561
de 30 jours à 60 jours	36	517
de 60 jours à 90 jours	7	409
+ de 90 jours	920	2 650

6.2.11. Autres actifs et passifs courants

6.2.11.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Personnel	243	372
Etat : créances d'impôt exigible	6 043	5 835
Etat : autres créances fiscales	10 871	14 592
Débiteurs divers	71 655	71 082
Créances sur cession des immobilisations	818	604
Charges constatées d'avance	4 635	3 782
Total	94 265	96 267

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	59 325	57 730
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	5 664	5 914
Avances de trésorerie	820	79
Autres créances	5 846	7 359
Total	71 655	71 082

6.2.11.2. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Dettes sociales	9 098	8 806
Dettes fiscales	11 187	11 360
Créditeurs divers	73 484	73 330
Produits constatés d'avance	13 054	12 642
Total des autres passifs courants	106 822	106 138

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Activité centrale de paiement	56 020	55 191
Activité centrale d'achats de verres	13 931	14 327
Autres dettes	3 533	3 812
Total	73 484	73 330

6.2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités du Groupe se composent essentiellement des comptes courants bancaires.

6.2.13. Capitaux propres

Au 31 juillet 2018, le capital social s'élève à 233.531.553,20 euros, composé de 437.325.006 actions entièrement libérées de valeur nominale de 0,534 euro, dont 418.937.316 actions ordinaires et des actions avec droit préférentiel sans droits de vote, dont 16.592.177 action avec droit préférentiel de catégorie D, et 1.795.513 actions avec droit préférentiel de catégorie E.

Les actions ordinaires du Groupe ont un droit de vote et donnent droits à distribution et au boni de liquidation, après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits. Les actions préférentielles n'ont pas de droit de vote.

Les actions avec droit préférentiel de catégorie D bénéficient d'un droit prioritaire sur toutes les distributions de dividendes, réserves ou primes jusqu'à complet paiement d'un Dividende Prioritaire D annuel cumulatif égal à 14% du prix d'émission (prime incluse, le cas échéant) des ADP D et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre des exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture de la Société) sur la base d'une année de 360 jours et pour la première fois à la date de la première clôture suivant la date d'émission de l'ADP D.

A chaque ADP E sont attachés 4,127 droits de vote ainsi qu'un Droit Financier et un droit en cas de liquidation ou de Sortie correspondant, et dans la limite (i) des Articles 9.6, 9.7 et 9.8 des Statuts et (ii) des règles visées à l'Annexe 2 des Statuts, aux Droits Financiers et aux droits en cas de liquidation ou de Sortie attachés à 4,127 AO.

Titres donnant accès au capital :

16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU dont 6.596.000 tranche A BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 6.596.000 actions ordinaires de la Société AFFLELOU sous réserve d'éventuels ajustements et 9.520.000 Tranche B BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 9.520.000 actions ordinaires, sous réserve d'éventuels ajustements.

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2017 en 2018.

6.2.14. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France.

Indemnités de fin de carrière en France :

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- table de mortalité : TF00-02,
- droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- âge de départ à la retraite : 65 ans pour la catégorie Cadre(s), 62 ans pour la catégorie Agents de Maîtrise ;
- 62 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : Départ volontaire

Hypothèses	31/07/2018	31/07/2017
Taux de charges patronales (franchiseur)	52,0 %	52,0 %
Taux de charges patronales (succursale)	47,0 %	48,0 %
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	1,5 %	1,5 %
Taux d'évolution des salaires (succursale)	1,0 %	1,0 %
Taux de turnover (franchiseur)	7,0 %	5,2 %
Taux de turnover (succursale)	12,4 %	13,5 %
Taux d'actualisation	1,4 %	1,4 %

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec IAS 19 révisée pour un montant de -4 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2018, et de 56 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2017. La charge totale de 214 milliers d'euros en 2018 (43 milliers d'euros en 2017) est comptabilisée au titre des régimes à prestations définies.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse :

Le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.15. Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	Autres mouvements	31/07/2018
Provisions pour litiges	632	1 791	-104	-233		2 086
Autres provisions	2 118	333	-45	-218	45	2 233
Total provisions non-courantes	2 750	2 123	-149	-451	45	4 319
Provisions pour autres charges	339	239	-332	-7		239
Provisions pour risques	150		-97			53
Total provisions courantes	489	239	-429	-7		292
Total provisions	3 239	2 362	-578	-458	45	4 610

Provisions non courantes :

Les provisions pour litiges comprennent des affaires prud'homales et un litige TVA (voir note 6.6.3).

Le poste Autres provisions comprend différentes provisions constituées au titre de risques fiscaux ou d'autres risques liés à l'exploitation avec certains franchisés ou fournisseurs.

Provisions courantes :

Au 31 juillet 2018, les provisions courantes comprennent principalement des provisions envers les fournisseurs.

Au 31 juillet 2017, le poste Provision pour autres charges comprend la part à moins d'un an de la provision pour les locaux inoccupés pour 274 milliers d'euros.

6.2.16. Passifs financiers

6.2.16.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2018		31/07/2017	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Oblig. conv. en actions	0	204 879	0	302 590
Oblig. conv. en actions de préférence D		1 253		2 733
I/ Emprunts obligataires convertibles	0	206 132	0	305 323
Senior secured fixed rate	2 796	247 763		
Senior secured floating rate	246	173 434		
Senior secured notes			4 424	363 490
Senior notes			909	74 689
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	3 042	421 196	5 333	438 179
Locations financières	23	21	259	
Prêts à moyen terme	350	0	0	1
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	119		82	
Dépôts de garantie	0	1 318	0	1 532
III/ Dettes financières diverses	492	1 339	340	1 533
Total (I+II+III)	3 534	628 668	5 674	745 035

La part à court terme des Senior Secured Notes et des Senior Notes correspond aux intérêts courus au 31 juillet 2018 et au 31 juillet 2017. Les mobilisations de créances commerciales correspondent à des tirages sur les lignes d'escompte de créances, principalement envers les franchisés.

6.2.16.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Dettes financières à l'ouverture	750 709	721 939
Souscription d'emprunts	425 277	198
Variation de la mobilisation des créances commerciales		-17 318
Remboursement d'emprunts	-452 534	-1 223
Charge d'intérêts de la période	50 518	47 265
Variation des concours bancaires courants	-53	-351
Mouvements de périmètre	-1 261	199
Autres mouvements	-140 455	
Dettes financières à la clôture	632 202	750 709

Les autres mouvements au 31 juillet 2018 comprennent notamment les opérations de conversion de la période sur les obligations convertibles pour un montant de 135 millions d'euros.

6.2.16.3. Détail des principales sources de financement

6.2.16.3.1. Dette obligataire High Yield de 425 millions d'euros

Le Groupe a procédé en Octobre 2017 au remboursement anticipé des deux emprunts obligataires, pour 365 millions d'euros et 75 millions d'euros sur les sociétés 3ABOD et LSF2, via l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de haut rendement High Yield, pour un montant total de 425 millions d'euros sur 3ABOD.

L'émission de Senior Secured Notes à hauteur de 425.000.000 euros par 3ABOD s'est effectuée en date du 16 octobre 2017, avec un remboursement in fine au 15 octobre 2023. L'emprunt est divisé en deux tranches, l'une de 250 millions d'euros à taux fixe de 4%, et l'autre de 175 millions d'euros, à taux variable de Euribor + 4.125%.

L'emprunt est remboursable de façon anticipée sans pénalité, à compter du 15 octobre 2019.

Cet emprunt obligataire à haut rendement comporte des contraintes financières limitées :

- Le Groupe n'est pas soumis au respect de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda).
- Les restrictions portent essentiellement sur la réalisation d'opérations liées à des financements supplémentaires (contracter d'autres dettes, effectuer des investissements,...).
- S'agissant des sûretés dont ces dettes sont assorties, celles-ci bénéficieront essentiellement du nantissement des titres des principales sociétés du Groupe, à leur profit, ainsi que du nantissement des principaux comptes bancaires du Groupe.

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe communique de façon trimestrielle des comptes consolidés résumés, et de façon annuelle des comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois. Le groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2018.

6.2.16.3.2. Ligne de crédit renouvelable de 30 millions d'euros

Cette nouvelle émission a été assortie de la mise en place d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, émise au 17 octobre 2017, avec une durée de 54 mois à compter de sa mise en place. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres des sociétés AFFLELOU, LSF2 et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO), et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Cette ligne de crédit n'a fait l'objet d'aucun tirage depuis sa mise en place. Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 45 millions d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2018. Le groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2018.

6.2.16.3.3. Obligations convertibles émises par AFFLELOU

(en milliers d'euros)	01/08/2017	Diminution	Capitalisation des intérêts	31/07/2018
Obligations convertibles	137 036	-58 121		78 915
Capitalisation des intérêts	168 287	-90 408	49 338	127 217
Total	305 323	148 529	49 338	206 132

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 201 489 998 obligations convertibles en actions (OCA), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14%. Au 31 juillet 2018, les OCA sont valorisées à 259 369 614 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OCA sont capitalisés (la première capitalisation intervenant le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles est fixée au 17 juillet 2027. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 1 820 000 obligations convertibles en actions à droit préférentiel de catégorie R (OC ADP), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14 %. Au 31 juillet 2018, les OC ADP sont valorisées à 1 586 716 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OC ADP sont capitalisés (la première capitalisation étant intervenue le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles est fixée au 17 juillet 2027. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

Part en capitaux propres des obligations convertibles

Les obligations convertibles en actions ont été comptabilisées en dette et en capitaux propres. A la date d'émission, et conformément à IAS 32, la composante dette a été déterminée en actualisant la valeur des flux contractuels de la dette convertible à un taux de marché estimé à 17% (voir Note 3.17.2). L'écart entre la valeur de l'instrument composé et la composante dette a été inscrit en capitaux propres, dans les "Autres réserves" pour un montant initial de 66 274 milliers d'euros. Au 31 juillet 2018, la valeur de l'instrument est de 38 165 milliers d'euros.

6.2.16.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2018
Valeur comptable des OC		206 132					206 132	206 132
I/ Emprunts obligataires convertibles		206 132					206 132	206 132
Senior secured fixed rate	2 796	247 763					247 763	250 559
Senior secured floating rate	246	173 434					173 434	173 680
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	3 042	421 196					421 196	424 239
Locations financières	23	21	21					44
Prêts à moyen terme	350							350
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	119							119
Dépôts de garantie		1 318	1 318					1 318
III/ Dettes financières diverses	492	1 339	1 339					1 831
Total (I+II+III)	3 534	628 668	1 339				627 329	632 202

6.2.17. Instruments de couverture

A la suite de l'émission du nouvel emprunt obligataire de 425 millions, le groupe a procédé à la mise en place d'une couverture de taux portant sur le total de la tranche à taux variable de 175 millions d'euros. Le Groupe a ainsi acquis des options permettant de plafonner le taux variable indexé sur Euribor 3 mois, à 0%, sur les années civiles 2018 et 2019.

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2018, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt au 31 juillet 2018 est non significative.

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte soit sur des emprunts à taux fixe, soit sur des emprunts à taux variable en contractant des instruments dérivés pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la partie euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe :

- a mis en place avec certains de ses fournisseurs des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, plus particulièrement avec son fournisseur principal Okia, avec lequel un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat, et ;
- des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque actions

L'exposition au risque actions du Groupe est limitée à l'investissement dans la société Optimisao.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de Ducroire.

6.3.5. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'un contrat de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 millions d'euros non utilisé permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2018	Valeur de marché	Ventilation par classification comptable		
	Valeur comptable		JV par capitaux propres	Prêt et créances	Coût amorti
Actif non courant					
Actifs financiers non courants	13 749	13 749		13 749	
Actifs courants					
Créances clients	69 788	69 788			69 788
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 609	37 609		37 609	
Passif non courant et courant					
Emprunts obligataires convertibles	206 132	206 132			206 132
Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	424 239	417 844			417 844
Dettes financières diverses	1 831	1 831			1 831
Dettes fournisseurs	39 539	39 539			39 539

Au 31 juillet 2018, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;
- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à Dublin) et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers).

Les tableaux ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25
- dans la troisième : la catégorie IAS 39 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8.

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et variations

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2018 à 37 490 milliers d'euros (contre 35 245 milliers d'euros au 31 juillet 2017) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 609	35 326
Découverts bancaires	-119	-82
Total	37 490	35 245

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2018	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A - Engagements donnés					
Engagements de loyers – locaux administratifs	6 130	4 026	1 833	2 002	191
Engagements de loyers – magasins	30 995	25 153	12 175	12 887	91
Engagements de loyers – locations simples	1 140	1 003	568	436	
Garanties diverses en faveur de tiers	6 201	10 524	7 057	3 467	
Cautions et garanties bancaires – Espagne	12 986	11 072	2 180	8 257	634
Cautions et garanties bancaires – France	5 763	3 415	1 692	1 723	
Total Engagements donnés	63 215	55 193	25 505	28 772	916
B - Engagements reçus					
Engagements de loyers – locaux administratifs	1 000	66	66		
Garanties liées aux fonds vendus par le Groupe	13 677	12 039	3 488	6 274	2 277
Engagements liés à la centrale de paiement	6 108	6 160	1 991	3 701	468
Total Engagements reçus	20 785	18 265	5 545	9 975	2 745

Les engagements de loyers correspondent aux immeubles occupés par le Groupe, que ce soit en tant que locaux administratifs ou en tant que locaux commerciaux (magasins d'optique), les engagements marginaux de loyers sur contrats de location simple correspondant essentiellement à des contrats de location de matériel informatique sans engagements d'achats.

Les cautions diverses envers les tiers correspondent pour l'essentiel aux engagements de loyers que le Groupe a conservés auprès de certains bailleurs sur des magasins cédés, ayant pour contrepartie des engagements reçus, de même nature en faveur du Groupe, de la part des franchisés repreneurs.

Enfin, les garanties diverses en faveur de tiers au 31 juillet 2018 portent notamment sur l'engagement d'achat par L'OPTICIEN AFFLELOU de 6 fonds de commerce franchisés du groupe.

Les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, dans la limite maximale d'une quotité généralement fixée autour de 30%.

Les engagements reçus liés à la centrale de paiement correspondent principalement à des nantissements et cautions consentis par les franchisés, sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement.

- Evaluation des engagements : les engagements de loyers immobiliers sont évalués, sur la base de la durée des baux (sans possibilité de sortie) restant à courir à la date de clôture, tout comme les autres contrats de location simple, correspondant principalement au matériel informatique. Il est par ailleurs précisé que les contrats de location financement et crédit-bail, portant essentiellement sur les actifs de points de vente (mobilier, matériel optique, ...) figurant dans la dette du Groupe ne sont pas reportés dans le tableau ci-dessus, pour autant qu'ils n'intègrent pas d'engagements spécifiques.
- Engagements reçus au titre de la relation avec les franchisés ; dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre des cautions personnelles en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires HT annuel en France et en Espagne ; seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

6.6.2. Dépendance du Groupe à l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Le 27 mai 2015, l'Autorité de la Concurrence en France a notifié à Alain Afflelou Franchiseur ses griefs aux termes desquels il est reproché à Alain Afflelou Franchiseur de « s'être entendue, depuis au moins 2003 jusqu'à 2009, avec des fournisseurs de montures optiques et solaires pour fixer le prix de vente aux consommateurs et faire obstacle à la libre fixation des prix par le jeu de la concurrence en violation des dispositions de l'article L.420-1 du code de commerce et de l'article 101, paragraphe 1 du TFUE ».

Alain Afflelou Franchiseur a apporté ses réponses aux griefs formulées par l'Autorité de la Concurrence le 27 juillet 2015 en en contestant fermement l'ensemble. En juillet 2016, la société Alain Afflelou Franchiseur a reçu de l'Autorité de la Concurrence un rapport en réponse rejetant les arguments présentés par Alain Afflelou Franchiseur, mais en réduisant cependant la période des pratiques litigieuses présumées initialement envisagée, précisant que les pratiques litigieuses s'étaient étalées pour ce qui concerne la société Alain Afflelou Franchiseur entre le 25 février 2005 et le 31 décembre 2009 et retenant un plafond maximal de condamnation d'environ 12,5 millions d'euros. L'Autorité de la Concurrence a rendu une décision le 24 février 2017 sur les griefs d'entente verticale. L'Autorité a décidé de renvoyer ce dossier à l'instruction. Il est difficile de présager du résultat de cette nouvelle instruction étant précisé qu'à ce stade de la procédure il a été considéré que l'entente n'était pas identifiée. Ce renvoi devrait se concrétiser par une notification complémentaire pouvant prendre plusieurs mois. Il n'est pas possible d'apprécier le montant auquel la société Alain Afflelou Franchiseur pourrait être éventuellement condamnée si la nouvelle instruction de l'Autorité de la Concurrence devait prospérer.

La société Alain Afflelou Franchiseur, qui reste convaincue de son bon droit, entend continuer à contester vigoureusement l'ensemble des accusations de l'Autorité de la concurrence. En conséquence, aucune provision relative à ce contentieux n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Le 8 décembre 2017, le Groupe a reçu une notification de l'Administration fiscale par suite d'un contrôle portant sur la TVA déduite par Optical Finance pour les années 2014 à 2016. Les ajustements notifiés par l'Administration fiscale s'élèvent à 1,5 million d'euros.

Suite à la mise en recouvrement le 16 août 2018 par l'administration fiscale, le groupe a décidé de mettre en paiement la somme correspond au redressement en principal à savoir 966 k€. Néanmoins le groupe, considérant la position de l'Administration infondée, a initié un recours contentieux. Le groupe a par ailleurs mis en jeu la garantie de passif conférée par les actionnaires cédants lors de l'acquisition d'Optical Finance par le Groupe et ce, dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du Groupe. Le Groupe estime qu'il n'existe aucun autre litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait

l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice. Aucun litige, pris individuellement, n'est significatif à l'échelle de la Société ou du Groupe Afflelou. Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat du Groupe Afflelou.

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- La société Lion Seneca Lux 2, premier actionnaire de la Société et les entités qui la contrôlent :
 - La société Lion Capital assure des prestations de management au profit de la société AFFLELOU. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge de 1 071 milliers d'euros en 2018 et 1 081 milliers d'euros en 2017.
 - La société Lion Seneca Lux 2 détient 99 575 377 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société et 711 895 obligations convertibles en actions de préférence D de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 223 528 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 337 781 milliers d'euros au 31 juillet 2017, dont 43 802 milliers d'euros et 41 986 milliers d'euros d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2018 et 2017 respectivement.
 - La société Afflelou (anciennement « Lion Seneca France 1 ») a également accordé une convention de prêt de 2 000 milliers d'euros à Lion Seneca Lux 2, dont le solde s'élève à 326 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et à 2 318 milliers d'euros au 31 juillet 2017. Les produits d'intérêts au 31 juillet 2018 s'élèvent à 79 milliers d'euros. Les produits d'intérêts de l'exercice précédent ont été capitalisés pour 288 milliers d'euros au 31 juillet 2017.
- Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :
 - La société Holding AA-OC détient 16 793 194 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 37 438 milliers d'euros et à 57 473 milliers d'euros au 31 juillet 2018, et 2017, respectivement, dont 7 396 milliers d'euros et 7 144 milliers d'euros, d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2018 et 2017, respectivement.
 - Les sociétés HOLDING AA OC et AA CONSEIL LIMITED dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assurent des prestations au profit d'AAI. La société Holding AA OC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 100 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 100 milliers d'euros au 31 juillet 2017. La dette du Groupe envers Holding AA OC s'élève à 10 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 29 milliers d'euros au 31 juillet 2017. La société AA CONSEIL LIMITED assure des prestations de conseil en stratégie commerciale, dont la charge s'est élevée à 136 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 138 milliers d'euros au 31 juillet 2017. La dette du Groupe envers AA CONSEIL LIMITED s'élève à 34 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et à 138 milliers d'euros au 31 juillet 2017.
 - La société AA OC Mag., qui assure la gestion de six droits au bail et assimilés de l'enseigne ALAIN AFFLELOU et un droit au bail et assimilés sous enseigne OD au 31 juillet 2018. AAOC a mandaté LOA pour gérer ces magasins pour son compte. Le Groupe a facturé 2 002 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 2 899 milliers d'euros au 31 juillet 2017, et a été facturé pour 174 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 32 milliers d'euros au 31 juillet 2017. La créance nette du Groupe s'élève à 327 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et à 1 035 milliers d'euros au 31 juillet 2017.
 - La Fondation ALAIN AFFLELOU, fondation d'entreprise créée par AAE. La fondation a perçu 22 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 26 milliers d'euros au 31 juillet 2017.
 - Le Fonds de dotation ALAIN AFFLELOU, fonds de dotation créé par AAFR dont le président est Monsieur Alain Afflelou. La fondation a perçu 11 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et n'a rien perçu au 31 juillet 2017.

- Les membres du Conseil d'Administration :
- La société CAP DEPO, basée à Rouen, dont l'associé unique a pour dirigeant Monsieur Emmanuel POUX, frère de Frédéric POUX, est un prestataire qui assure les prestations supply chain et logistiques du Groupe. La société CAP DEPO a facturé 832 milliers d'euros jusqu'au 31 janvier 2018 et 402 milliers d'euros au 31 juillet 2017. La dette du groupe s'élève à 64 milliers d'euros au 31 juillet 2018 et 199 milliers d'euros au 31 juillet 2017.
 - Monsieur Frédéric Poux, gérant de la société LJV Capital, laquelle était présidente des sociétés AFFLELOU et LSF2 jusqu'au 31 janvier 2018 a facturé 153 milliers d'euros jusqu'au 31 janvier 2018 et 450 milliers d'euros au 31 juillet 2017.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des mandataires sociaux du Conseil d'Administration tant au titre d'un contrat de travail qu'au titre de fonctions de dirigeant versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 586 milliers d'euros en 2018 et 840 milliers d'euros en 2017.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.14, il est prévu que la société verse au Président en cas de rupture de son contrat de travail lequel est suspendu durant l'exercice de son mandat social :

- une indemnité mensuelle brute d'un montant global forfaitaire égal à 50% de la moyenne mensuelle de la rémunération et ce pendant toute la durée de la clause (soit 12 mois), en cas d'activation de la clause de non-concurrence ;
- une indemnité d'un montant brut égal à 18 mois de salaire, en cas de licenciement non motivé par une faute grave ou lourde ;
- une indemnité spécifique en cas de licenciement dans l'éventualité où les conditions pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein ou d'une indemnisation chômage par Pôle Emploi pendant 36 mois ou d'une pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie, ne sont pas remplies, cette indemnité devant être versée pendant une durée de 36 mois à compter de la date de son départ effectif à condition qu'il soit inscrit auprès du Pôle Emploi comme demandeur d'emploi.

6.8. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31/07/2018				31/07/2017			
	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total
Certification des comptes individuels et consolidés	211	256	28	495	218	310	31	559
Services autres que la certification des comptes	331	393		724	612	710	1	1 323
Total	542	649	28	1 219	830	1 020	32	1 882

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2018, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31/07/2018			31/07/2017		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
Lion Seneca France 2 (LSF2) ⁽²⁾	Paris	France		Fusion		IG	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI) ⁽¹⁾	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance España (OFE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Polus Vision SLU ⁽⁵⁾	Madrid	Espagne	IG	100%	100%			
Alain Afflelou Audiologo (AAU)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia limited (AAA)	Hong Kong	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Usa Vision (OPT)							Fusion	
DIGITAL EYEWEAR	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA LATAM	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe AAO :								
F2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ALDEBARAN VISION S.L. ⁽³⁾	Jasén	Espagne		Fusion		IG	100%	100%
OPTICAS AZAHAR SL ⁽⁶⁾	Castellon	Espagne	IG	100%	100%			
Groupe LOA :								
L'ophtal Afflelou (LOA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Autres sociétés succursalistes :								
ACADEMIE VISION ⁽⁴⁾	Beziers	France	IG	100%	100%			
GRUPE OPTIQUE MEDITERANEE ⁽⁴⁾	Beziers	France	IG	100%	100%			
CATHARE OPTIQUE ⁽⁴⁾	Lezignan Corbières	France	IG	100%	100%			

(1) AA Brands étant une succursale de la société Alain Afflelou International, cette entité n'est pas mentionnée dans le périmètre de consolidation.

(2) Fusionné d'une façon rétroactive en Août 2017 dans l'entité Afflelou

(3) Fusionné en novembre 2017 dans l'entité AAO

(4) Sociétés acquises en Janvier 2018

(5) Société créée en Mars 2018

(6) Société acquise en Juin 2018

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants ainsi qu'un Fonds de dotation en France destiné à la collecte de fonds en vue de participer à des actions menées directement ou par le biais d'associations. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces trois participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Événements postérieurs à la clôture

Remboursement d'obligations convertibles :

Le 4 septembre 2018, la Société a procédé à un remboursement anticipé volontaire d'une partie des OCA, à hauteur de 3.252.343 OCA (ainsi que des intérêts capitalisés et courus y afférents jusqu'à cette date), correspondant à un montant remboursé s'élevant à 7.348 milliers d'euros.